



Convention égalité réelle

**Texte présenté
lors de la convention nationale**

Samedi 11 décembre 2010

Plan du texte

Introduction

I. Agir à la racine des inégalités : éduquer, former, qualifier

A. Un nouveau Pacte éducatif

1. Accompagner et préparer les enfants dès le plus jeune âge
 - a/ Pour un service public de la petite enfance
 - b/ Favoriser la scolarité précoce et rendre la scolarité obligatoire dès 3 ans
 - c/ Accompagner la parentalité
2. Changer l'école pour la réussite de tous
 - a/ Adapter l'école aux besoins des élèves
 - b/ Amener les élèves le plus loin dans la réussite
 - c/ Une école plus juste sur tout le territoire
 - d/ Un nouveau contrat entre les professionnels de l'éducation et la nation
3. Faire de l'orientation un temps d'émancipation

B. Bâtir la continuité professionnelle

1. Construire le parcours vers l'autonomie pour tous les jeunes
2. Un droit à l'emploi et à la reconnaissance sur le marché du travail pour les jeunes
3. Un droit pour tous à la qualification
4. Un droit pour tous à des mobilités sécurisées
5. **Démocratie sociale et gouvernance de l'entreprise**

II. Agir pour l'égalité des conditions

A. Une nouvelle politique de l'égalité des revenus et des conditions de vie

1. L'augmentation des salaires, condition de la justice et de la croissance
2. Mieux redistribuer les richesses par la fiscalité
3. Lutter efficacement contre la pauvreté
4. Lutter contre les inégalités dans la jouissance du temps libre

B. Des logements abordables pour les classes moyennes et populaires

C. Reconstruire de l'égalité entre les territoires

1. Mettre fin aux ghettos
2. Revitaliser le monde rural
3. Pour les outre-mers, le réflexe d'inclusion
4. La mobilité entre les territoires
5. L'égal accès à la civilisation numérique

III. Les mêmes droits pour tous les citoyens

A. Vers de nouveaux droits pour l'égalité

B. Une lutte sans relâche contre les discriminations

1. Faire reculer les stéréotypes et les préjugés
2. Mesurer les discriminations pour mieux les combattre
3. Sanctionner les discriminations

C. Se donner les moyens d'atteindre l'égalité femmes – hommes

1. L'égalité professionnelle : des droits formels à l'égalité réelle
2. Pour une pleine citoyenneté des femmes
3. Eduquer pour changer les mentalités et transformer la société
4. Disposer de son corps : garantir l'accès à l'avortement
5. La lutte contre les violences faites aux femmes

D. Un champ à réinvestir : l'égalité d'accès à la vie de la cité

IV. Des Services Publics universels et personnalisés pour relever les nouveaux défis de l'égalité

A. Des Français enfin égaux face à la santé, droit fondamental

1. Faire de la prévention la priorité
2. Un nouvel âge de l'organisation des soins
3. Reconquérir une prise en charge solidaire des dépenses de santé
4. Le droit de finir sa vie dans la dignité

B. Face au risque de dépendance, l'autonomie par la solidarité

C. L'eau et l'énergie, nouveaux biens publics

1. Favoriser la maîtrise citoyenne du service public de l'eau
2. Faire face à la précarité énergétique

Conclusion

Introduction

S'il fallait une démonstration de l'attachement des Français à l'égalité, le mouvement contre le projet gouvernemental de réforme des retraites produit l'éclatante preuve que cette valeur historique de la République ne rappelle pas seulement les luttes sociales et les combats politiques d'antan : **en France, l'égalité est un projet.**

Depuis cinq mois, les Français se passionnent pour le débat sur l'avenir de leur système de retraite et ont ardemment contesté une réforme qui renforce les inégalités entre les femmes et les hommes, entre les ouvriers et les cadres, entre les Français les plus riches et tous les autres.

Quelles sont les raisons profondes à ce mouvement social d'une intensité exceptionnelle dans le temps, par sa détermination et l'unité des formations syndicales et politiques ?

Cette réforme est d'abord jugée inefficace à résoudre le problème auquel elle se propose de répondre : le déficit de l'assurance vieillesse. Mais une réforme ne mobilise pas des millions de français dans la rue seulement parce qu'elle est inefficace. Si le projet gouvernemental a jeté tant de salariés, de jeunes, de chômeurs, de retraités dans les cortèges de manifestants et de grévistes, c'est principalement parce ce qu'il a été jugé injuste. Injuste car créateur d'inégalités nouvelles entre des individus pourtant déjà mis à distance les uns des autres par les inégalités salariales, les inégalités de conditions de travail, les inégalités de statut, les inégalités face à la santé et à l'espérance de vie.

L'égalité reste une valeur intensément partagée par les Français. **À ceux qui avaient parié sur la résignation à la fatalité des sacrifices sans contrepartie, les Français ont redit qu'ils restaient les souverains, en particulier en ce qui regarde l'évolution du contrat social,** celui qui fixe les termes de la solidarité entre les générations d'une part, les principes et objectifs des politiques de redistribution des richesses d'autre part.

Comment expliquer autrement l'énergie donnée par les Français à ce mouvement contre les retraites ? **Une génération de jeunes y aura forgé sa conscience politique, et des millions de salariés du public comme du privé s'y seront retrouvés solidaires dans leurs aspirations à un autre modèle de développement, las d'être considérés comme ce « capital humain » que les politiques néolibérales ajustent au gré des besoins des marchés.**

Les Français sont pourtant malmenés depuis 8 ans. Ils ont assisté à l'échec de la plupart des mobilisations sociales qui ont contesté le démantèlement des garanties collectives à l'exception du CPE. Ils ont observé la montée de toutes les insécurités. Ils ont enregistré le recul de leurs droits et la baisse de leurs protections contre le licenciement, la maladie, ou la pauvreté.

Jusqu'ici le progrès social et le progrès économique, solidement arrimés au progrès des techniques marchaient de pair et se nourrissaient mutuellement. Même s'ils étaient le résultat d'un rapport de force, de cycles de conquêtes sociales obtenues par le suffrage universel et ou par les luttes, l'amélioration des conditions d'existence, l'épanouissement des individus, l'émancipation des formes anciennes et contemporaines de domination étaient inscrits dans le prolongement du progrès économique et du progrès de techniques.

La financiarisation du capitalisme, la mondialisation libérale et la crise écologique ont changé cette donne.

Aux Etats-Unis, une étude conjointe des Universités de Harvard et de Washington dans 2000 Comtés a démontré que l'espérance de vie des Américains les plus pauvres a reculé de 16 mois. On peut donc être la seconde puissance économique au monde (après l'UE), abriter les universités qui trustent les meilleurs places des classements mondiaux en matière de performance et de publications scientifiques, disposer de la meilleure recherche privée au monde, être le berceau d'innombrables innovations dans le domaine des technologies, et observer pour autant une baisse de l'espérance de vie des populations les plus pauvres.

En Europe, l'espérance de vie en bonne santé a, selon Eurostat en 2009, chuté dans 7 pays membres de l'Union européenne pour les hommes, dans 8 pays membres de l'UE pour les femmes. On peut être la première puissance économique, abriter des entreprises et industries performantes, disposer de modèles sociaux de haut niveau, et constater que les conditions de vie des travailleurs se sont dégradées et les risques environnementaux se sont précisés, au point de diminuer leur espérance de vie en bonne santé.

La marche du progrès social semble interrompue. Et notre pays n'échappe hélas pas à ce mouvement. **Les**

Français sont ainsi exposés à une réalité sociale nouvelle : le déclassement.

Le « déclassement »¹ a de multiples visages : il prend la forme de plus en plus familière de jeunes promis à une vie moins confortable que celle de leurs parents. Mais le déclassement c'est aussi occuper un emploi de qualification inférieure à son niveau de formation initiale, c'est basculer d'un mode de consommation classique à une consommation « low cost », c'est pour la première fois retarder des soins, c'est abandonner un projet d'accès à la propriété, c'est prendre un emploi moins bien payé que celui que l'on occupait avant un licenciement. Le déclassement se décline sous de multiples formes et marque le pessimisme d'une société qui ne sait plus assurer de progrès collectif. Dans cette circulation des individus de haut en bas de l'échelle sociale, se forge toutes les colères et tout le ressentiment, éloignant les Français de leurs institutions démocratiques, effritant peu à peu la confiance en elles.

Cette réalité est insupportable. Elle est indigne d'une économie qui se situe au 6^{ème} rang mondial des nations. Elle est indigne du projet européen. Elle est enfin indigne de la promesse républicaine d'égalité.

Nous, socialistes, voulons faire en sorte que reprenne la marche du progrès social. Le progrès d'une génération à l'autre. Le progrès d'un nouvel âge de l'émancipation des femmes. Le progrès d'une société à la hiérarchie sociale resserrée où chaque individu peut évoluer et améliorer sa situation professionnelle et sociale. Le progrès d'une société dont le système éducatif ne reproduit pas les inégalités de la société et ne se livre pas au tri social précoce des élites. Le progrès d'une société qui lutte contre tous les déterminismes, culturels, sociaux, économiques et biologiques. Le progrès d'une société qui ne discrimine plus les individus selon leur âge, leur genre, leur couleur, leur origine ou , leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. Nous voulons le progrès social, le progrès écologique, le progrès collectif et non la « naturalisation du social » qui fige une distribution des places selon la naissance et assigne des millions de français à résidence sociale.

La question posée aux socialistes est finalement assez simple. Elle les dépasse d'ailleurs et s'adresse à tous les Français. Considèrent-ils la promesse d'égalité accomplie par la garantie offerte à chacun, quelle que soit sa condition sociale d'origine, de participer à un match – fût-il bien arbitré – pour obtenir une place ? Un supplément de diversité dans les élites économiques et politiques suffit-il à accomplir la promesse d'égalité républicaine, alors même que les inégalités de revenus entre ces élites et la majorité des Français ne cessent de se creuser ?

Tout doit être mis en oeuvre pour assurer la mobilité et la promotion sociale. Cependant, **notre conviction est que la mobilité dans la hiérarchie sociale sera d'autant plus facilitée que les barreaux de l'échelle sociale seront proches les uns des autres.** Moins la distance est grande entre les différentes catégories sociales, plus il est aisé de circuler entre elles.

C'est pourquoi le projet des socialistes donne la priorité à l'amélioration des conditions de vie des citoyens quelle que soit leur place dans la hiérarchie sociale. C'est pourquoi nous voulons réduire les inégalités de revenus, de condition, de santé, de logement, d'éducation. Nous relevons l'invitation faite à la gauche par François Dubet² de concilier l'égalité des places et l'égalité des chances, voire de donner la priorité à la première sur la seconde. Nous voulons rompre avec une politique qui consiste à populariser la réussite individuelle de quelques héros, propagande pour un système en réalité de plus en plus inégalitaire car il perpétue une forme immuable de hiérarchie tout en menaçant de déclassement les moins bien placés.

Bien appréhender la complexité des inégalités, c'est également prendre en compte les inégalités environnementales. Dans les pays industrialisés, les dommages environnementaux, l'exposition aux polluants, les maladies professionnelles, la « malbouffe », le gaspillage énergétique et l'obsolescence précoce des biens de consommation pénalisent toujours d'abord les plus pauvres. La transition environnementale de nos sociétés et les mutations des modes de vie qu'elle exige ne sauraient être un prétexte de plus à l'accroissement des inégalités. Or, le risque de voir les richesses naturelles se raréfier et être accaparées par quelques-uns est une menace supplémentaire. Plutôt que la régulation par la pénurie ou le surenchérissement des coûts et des taxes, nous proposons des droits nouveaux pour tous : égalité d'accès aux biens essentiels, sécurité sanitaire, droit à la mobilité. Justice sociale et efficacité environnementale doivent être indissociables et articulent notre projet politique.

Bien appréhender la complexité des inégalités, c'est aussi reconnaître la diversité comme une richesse et non pas l'instrument d'une communautarisation de la société française. C'est par l'application du principe d'égalité républicaine que nous construirons un nouveau pacte social.

¹ Camille Peugny, « le déclassement », Grasset 2009

² François Dubet, « les places et les chances, repenser la justice sociale », la République des Idées/Seuil 2010
Convention égalité réelle – Texte présenté en Convention Nationale – Samedi 11 décembre 2010 – Page 5

L'affirmation de l'égalité reste donc le meilleur moyen à nos yeux d'assurer la mobilité sociale et une juste représentation de la diversité.

L'égalité sera à la fois le moyen et l'objectif de notre politique en faveur du progrès social.

Réclamer d'avantage d'égalité, ce n'est pas seulement rappeler que les individus sont fondamentalement égaux, mais que chacun contribue à la création de richesses et au bien être collectif et que, partant, la société est redevable auprès de tous ses membres. L'exigence d'égalité réelle et la protection sociale sont une reconnaissance de cette dette.

Nous assumons la bataille idéologique et culturelle que suppose la réaffirmation de ces principes. L'égalité, ce serait « vieux jeu ». L'égalité, ce serait dépassé. Certains redoutent que tendre vers davantage d'égalité ne rogne la liberté des individus. Balayons les caricatures et répondons aux inquiétudes. Etre égaux ne signifie pas que l'on est identique ni même que l'on bénéficie de la même manière des politiques publiques. Vouloir l'égalité entre les êtres humains ne consiste pas à imposer qu'ils aient les mêmes goûts, les mêmes caractéristiques, ni qu'ils possèdent les mêmes biens. Leur égalité consiste en ce qu'ils puissent parvenir à une fin qu'ils définissent librement. **Etre égaux c'est d'abord disposer de la même liberté de choix.** C'est aussi cela que garantit un Etat laïque : quelles que soient les origines ou les croyances des uns et des autres, il organise le fait que tous aient les mêmes droits et que chacun puisse construire librement sa vie. La laïcité n'est, en effet, pas seulement consubstantielle à la liberté et, en particulier, à la liberté de conscience, elle l'est aussi à l'égalité : quelles que soient nos différences, nous sommes égaux. Mais elle est aussi un dépassement de nos différences : la laïcité nous permet de "vivre ensemble" dans la République avec nos différences.

Etre égaux, c'est aussi et surtout faire du progrès collectif un instrument de l'épanouissement individuel. La conviction qu'il est possible de s'en sortir collectivement régresse au fur et à mesure que les inégalités grandissent. La gauche doit reconstruire cet espoir et réhabiliter le progrès collectif comme outil de l'émancipation de chaque individu.

Si les Français nous font confiance en 2012, nous ferons de la lutte contre les inégalités la mission prioritaire de la puissance publique et le fil rouge de notre politique de redressement de la France.

Les outils de l'égalité réelle

La situation est complexe, le contexte est difficile. Jamais les inégalités n'ont été aussi fortes et jamais les instruments de lutte contre celles-ci n'ont été aussi affaiblis.

L'Etat enregistre un déficit record. Les collectivités locales sont appelées à se substituer sans compensation financière à des services de l'Etat exsangues et délibérément amputés des moyens d'agir par la droite, par une politique irresponsable de réduction de la dépense publique. L'ensemble des institutions productrices de liens sociaux, de justice et d'égalité – l'école, le secteur associatif, la démocratie sociale – sont éreintées par des années de politiques néo-libérales visant à démanteler les services publics et les protections sociales que le Conseil National de la Résistance avait imaginés.

1) Une feuille de route pour les 5, 10 et 15 ans. Nous savons donc que nous ne résorberons pas toutes les inégalités d'un trait législatif en cent jours. Ce texte fixe des objectifs de court mais aussi de moyen et de long terme. Il y a là une feuille de route pour 5, 10, 15 ans. L'important aujourd'hui pour les socialistes est de déterminer les urgences sociales qui appellent des mesures immédiates et de marquer ce que sont nos perspectives à moyen terme. Pour 2012, nous fixons quatre priorités : l'éducation, la jeunesse, la santé et le logement.

2) De nouvelles marges de manœuvre. Nous les dégagerons notamment avec la grande réforme fiscale que nous mettrons en œuvre : suppression des cadeaux fiscaux et dépenses fiscales créées par la droite depuis 2002, suppression des niches fiscales dont l'utilité n'est pas démontrée, élévation de l'imposition sur les hauts revenus et le capital. La croissance entrainera aussi une hausse des recettes fiscales. Une partie de ces nouvelles ressources sera consacrée à la réduction des déficits et de l'endettement, mais une part significative restera disponible pour les mesures ambitieuses attendues par les Français.

Les bouleversements que connaît la France – inégalités accrues, allongement de l'espérance de vie, nouveaux besoins sociaux, exigence d'une réorientation écologique de l'économie – comme les conséquences de la crise auxquelles les citoyens font face, appellent une intervention publique d'ampleur. La crise majeure du système capitaliste est l'occasion de redéfinir collectivement ce qui doit relever d'une activité marchande ou non-

marchande, ce qui peut être lucratif ou ne le doit pas. Les Français attendent que la puissance publique garantisse de nouvelles protections, de nouvelles avancées, que le service public garantisse l'égalité pour tous, et l'effectivité de nos droits sur l'ensemble du territoire.

3) **Un Etat prévoyant et stratège.** Là où la droite, sous couvert de responsabilisation des individus, veut limiter les protections sociales et refermer ce qu'elle considère être la parenthèse des Etats sociaux ouverte au lendemain de la seconde guerre mondiale, la gauche doit porter un Etat prévoyant et stratège, qui doit rester l'acteur central de la régulation sociale parce qu'il est le garant de la sécurité globale et de la cohésion de la société. Cet Etat prévoyant et stratège doit être capable de cibler ses priorités, d'évaluer ses politiques et de rendre des comptes. Réforme de l'Etat ne doit plus être synonyme de retrait de l'Etat, comme aujourd'hui, mais d'efficacité accrue et de retour de la puissance publique pour promouvoir l'égalité, la solidarité et préserver les chances des générations futures

Nous mettrons en œuvre une révolution des services publics. Il s'agit pour nous d'affirmer une double ambition : l'universalité des services publics, dont la présence sur les territoires est essentielle, et leur personnalisation pour aller vers l'égalité réelle, qui suppose la concentration des moyens là où les besoins sont prioritaires. Davantage que la seule défense de l'existant, il s'agit pour les socialistes d'inventer la régulation et les nouvelles socialisations indispensables pour répondre aux besoins aux niveaux local, national et européen. **Il s'agit de construire l'Etat social moderne et efficace** qui se donne les moyens de prévenir la création des inégalités et qui, là où elles existent, les répare en tenant compte des spécificités des territoires et des êtres humains.

Parce que les socialistes dirigent de très nombreux exécutifs locaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux, ils savent l'efficacité des services publics décentralisés et organisés au plus près des territoires et des usagers. Ils savent aussi qu'en matière de solidarité notamment, **il n'existe plus aujourd'hui en France de mesure nationale voulue par l'Etat, qui puisse se mettre en œuvre de façon efficace sans mobiliser le concours, l'implication et la responsabilité des collectivités locales.** Ils savent enfin que, malgré les attaques répétées des gouvernements Fillon successifs et de Nicolas Sarkozy, seule la mobilisation forte des élus locaux permet à l'investissement public d'être un levier réel pour changer la société, et ce quels que soient les champs d'intervention, qu'ils relèvent pour les collectivités des domaines de compétences définis par la Loi ou de choix volontaristes locaux. Aujourd'hui, les collectivités locales représentent 75% de l'investissement public en France.

D'un point de vue plus stratégique, **le projet des socialistes pour la France doit également s'appuyer fortement sur l'expérience réelle de ses élus locaux.** D'abord parce que, élections après élections, les français ont confirmé leur reconnaissance et leur satisfaction face à l'action locale conduite par des majorités dirigées par le Parti Socialiste. Il faut faire fructifier ces succès locaux à l'échelon national. Ensuite, parce qu'au quotidien, nos élus expérimentent des modalités d'action dans de multiples domaines. Qu'il s'agisse d'initiatives locales particulièrement innovantes ou de décisions concertées mises en œuvre dans de nombreuses collectivités en même temps sur le territoire, ces expériences doivent utilement irriguer le projet des socialistes. **Les collectivités locales dirigées par les socialistes sont un formidable laboratoire d'idées.**

Le rôle majeur de l'Etat n'implique pas qu'il soit l'acteur unique des politiques concourant à l'égalité réelle. Il faut dessiner un nouveau pacte avec la société car il est inimaginable de changer la société sans la société elle-même.

4) **Un pacte de confiance avec les collectivités territoriales.** Nous défendrons l'exigence de proximité au travers une nouvelle étape de la décentralisation qui donnera enfin aux collectivités locales l'ambition et les moyens pour agir au plus près des Français. Cette nouvelle étape renforcera les exigences liées à la péréquation entre collectivités et permettra un approfondissement de la démocratie locale. Le transfert des compétences, qu'il s'agisse de construction ou d'entretien des bâtiments scolaires, de transport régional ou de formation professionnelle s'est à chaque fois traduit par un surcroît d'efficacité et une amélioration très nette du service rendu.

5) **Le choix de la démocratie sociale.** Il nous faut avoir le courage de proposer un compromis social fondé sur la négociation, là où le passage en force a été la marque de la droite. Toutes les mesures seront débattues avec l'ensemble des parties prenantes, à commencer par les syndicats dont il faut favoriser et renforcer la présence et le rôle majeur, dans toutes les entreprises, y compris les TPE, ainsi que par les organisations d'employeurs. Il faut coaliser la société française contre les inégalités. Nous renforcerons la démocratie sociale et encouragerons la négociation collective sur les principaux piliers du contrat social.

6) **Un partenariat nouveau avec le monde associatif.** Cet impératif est particulièrement évident pour recueillir la parole et les demandes des personnes les plus marginalisées que notre système de protection sociale n'arrive plus à atteindre, pour pacifier les relations avec des jeunes et moins jeunes que le désespoir conduit à une violence dont ils sont les premières victimes, pour explorer de nouveaux enjeux sociétaux et défricher de nouveaux chantiers de politiques publiques. Ce partenariat impliquera un soutien organisé à l'emploi associatif.

7) Enfin, nous agissons auprès de nos partenaires pour qu'évolue le **périmètre européen** des contraintes qui limitent les moyens de la France pour lutter contre les inégalités et garantir un haut niveau de protection sociale : la concurrence sociale, la concurrence fiscale et l'orthodoxie budgétaire du pacte de stabilité et de croissance.

L'éventail des moyens de lutte contre les inégalités étant renforcé et élargi, les socialistes agiront selon quatre principes. **D'abord, traiter les inégalités à la racine** par l'éducation et la formation, l'amélioration du niveau global de qualification pour faire échec à la reproduction sociale, égaliser les conditions d'apprentissage et de formation et offrir à chacun les mêmes chances et les mêmes opportunités. **Ensuite, nous agissons pour l'égalité des conditions.** Nous voulons réduire les écarts entre les positions sociales par une action significative dans le domaine des salaires, de la fiscalité et de la lutte contre la pauvreté. Cette ambition s'étend à la réunification du territoire français par une politique territoriale visant à lutter contre les situations de relégation urbaine et de marginalisation du monde rural. L'égalité des conditions appelle aussi une politique nouvelle pour garantir à tous l'accès à un logement digne et abordable. **Puis, nous voulons garantir les mêmes droits à tous les citoyens** en luttant sans relâche contre les discriminations, en se donnant les moyens concrets de parvenir à l'égalité femmes-hommes, en améliorant la situation des personnes en situation de handicap et en créant des droits nouveaux pour tous. **Enfin, nous conduirons une action volontariste d'un Etat prévoyant de développement de services publics universels et personnalisés,** qui relèvent les nouveaux défis de l'égalité : dans le domaine de la santé, le soutien à l'autonomie des personnes âgées, la définition des nouvelles frontières entre le secteur marchand et le secteur non-marchand, ou la promotion de tous les outils de l'émancipation individuelle et collective.

Avertissement: le texte qui suit ne traite pas, délibérément, de questions politiques fondamentales pour les socialistes comme la sécurité, la culture, la justice, le sport ou l'enseignement supérieur, alors qu'elles représentent des enjeux cruciaux en matière de lutte contre les inégalités. Chacun de ces thèmes fera l'objet d'un Forum ou d'une expression spécifique du Parti socialiste dans les semaines à venir.

I. Agir à la racine des inégalités : éduquer, former, qualifier.

Les socialistes ne croient pas en la fatalité, ni sociale, ni individuelle. Nous voulons renouer avec une société de progrès, qui démontre que rien n'est définitivement figé dès le plus jeune âge. Nous croyons dans la capacité de chacun à progresser. Le chemin vers l'émancipation et l'épanouissement des individus passe par l'éducation et la formation tout au long de la vie. C'est pour cela que nous avons toujours mis le savoir et l'intelligence au cœur de nos projets.

A. Un nouveau pacte éducatif

L'école est aujourd'hui d'abord le lieu où les pesanteurs sociales et économiques attachent les destins scolaires de la grande majorité des enfants à ceux de leurs parents. Les inégalités de formation initiale sont déterminantes pour le reste de la vie personnelle et professionnelle. Déjà particulièrement élevé en France, le chômage des jeunes prend des proportions démesurées lorsque ces derniers sont sans qualification. Quant à la formation continue, alors qu'elle devrait profiter aux moins qualifiés et permettre de rattraper les inégalités de formation initiale, elle les renforce et profite d'abord aux plus diplômés. Nous voulons une société de femmes et d'hommes, libres et égaux, qui construisent ensemble leur présent et leur avenir. Une société capable de transmettre à ses enfants des valeurs, une culture partagée et le sens de l'effort. L'éducation des citoyens, l'éducation à la citoyenneté, à la morale laïque faite de droits et de devoirs des citoyens, à la tolérance, au respect des autres, des règles communes et de notre environnement, c'est aussi la condition d'une société apaisée, plus attentive et moins violente. Un projet pour l'éducation, c'est porter l'ambition de libérer chacun des déterminismes et des limites qui l'empêchent d'aller au plus haut de ses ambitions.

Nous ne sommes pas de ceux qui dénigrent, méprisent et oublient. Le système éducatif français connaît de vraies réussites, collectives comme individuelles. La massification et la diversification des voies de formation ont considérablement fait diminuer le nombre de jeunes qui arrêtent leurs études sans aucune qualification ni diplôme. C'est notre conception républicaine du service public d'éducation, tant abîmé depuis par la droite, qui a permis ces réussites. C'est la conviction, tant mise à mal ces dernières années, que tous les enfants, tous, sont éducatibles, et que la démocratisation, la massification, ne s'oppose en rien à l'exigence, à la transmission d'un savoir de haut niveau.

Pour autant, notre système scolaire est en crise. Les inégalités jouent à plein et la fermeture sociale des élites scolaires n'a jamais été aussi élevée. L'opinion ne croit plus en la capacité de l'école de faire échec à la reproduction sociale. Nous traversons désormais une phase de régression éducative, et le taux de scolarisation recule pour la première fois. L'effort financier consenti par la Nation régresse également : depuis 2007, 6% des postes d'enseignants ont été supprimés, la dépense éducative quant à elle est passée de 7,6% à 6,6% du PIB entre 1995 et 2008. Avec la casse de la carte scolaire et de l'éducation prioritaire, le fossé entre les bons établissements scolaires et les autres n'a cessé de croître. Les comparaisons internationales démontrent que la France se caractérise par une élite peu nombreuse (10% d'élèves ont le meilleur niveau) et un « fond de la classe » de plus en plus étoffé, avec aujourd'hui plus de 20% des élèves qui ne maîtrisent pas les compétences de base en français et mathématiques. Ces mêmes enquêtes montrent que la France est un des pays dans lesquels la situation sociale et culturelle des parents joue le plus sur la réussite scolaire, un des pays dans lesquels le système scolaire est le plus inégalitaire. Or ces études démontrent que réduire les inégalités permet ainsi non seulement au système d'être plus juste mais aussi plus performant. Le chemin est donc tracé.

Nous voulons proposer un nouveau pacte éducatif à la nation, un pacte Républicain et laïc. Nous proposons une vaste concertation pour aboutir à un diagnostic partagé avec les personnels d'éducation et de formation, avec leurs organisations syndicales mais aussi avec tous les acteurs de la communauté éducative : les familles, les collectivités territoriales et les associations de l'éducation populaire. Ce diagnostic doit déboucher sur un programme pluriannuel de transformation de l'école, sur lequel s'engagera la nation, en mobilisant de nouveaux moyens mais aussi en réorientant des moyens existants pour obtenir de meilleurs résultats.

Nous sommes conscients que l'école, seule, ne peut pas tout. Trop de réformes successives ont produit un désenchantement et un scepticisme démobilisateurs qu'il faudra dépasser. Il n'y aura pas de « grand soir » de l'école : la mise en œuvre de politiques éducatives nécessite du temps, de la concertation, des évaluations, de la formation, des pratiques valorisées, des expérimentations progressives, loin des effets d'annonces actuels. Nous sommes convaincus que les efforts financiers seuls ne suffiront pas et qu'il faudra les accompagner de réformes structurelles. Il nous faut mettre fin à un système qui trie par l'échec, en repensant la scolarité obligatoire, ses

pratiques et ses transitions, dans sa continuité. Il nous faut aujourd'hui cesser de retoucher à la marge un système scolaire en décalage avec son temps et ses exigences démocratiques, sociales, culturelles, environnementales et économiques. Parce que nous connaissons l'urgente nécessité de redonner de l'ambition à l'école, nous proposons une réforme profonde, globale.

1. Accompagner et préparer les enfants dès le plus jeune âge

Les inégalités qui se créent dès le plus jeune âge sont déterminantes pour la suite de la scolarité, particulièrement face à l'éveil au langage et au raisonnement. Nous donnerons priorité à la petite enfance.

a/ Pour un service public de la petite enfance

Le nombre de naissances augmente en France depuis plus de dix ans. Pourtant, l'offre d'accueil est nettement insuffisante, hétérogène et onéreuse pour beaucoup de familles, ce qui rend le choix du mode de garde très discriminant socialement. Seuls 20% des enfants de moins de trois ans bénéficient ainsi d'une place en crèche ou halte-garderie ou d'une scolarisation précoce à l'école maternelle. 60% des moins de 3 ans sont gardés par un membre de la structure familiale. Les politiques publiques se concentrent en faveur des aides directes (allocations) ou indirectes aux familles (crédit d'impôt), favorisant ainsi la garde individuelle, quasi systématiquement assumée par la mère. Ce phénomène encourage alors la cessation d'activité des femmes les plus précaires. Il est nécessaire de rompre avec cette politique en réorientant les aides publiques vers les modes de garde collectifs.

Le service public de la petite enfance, dont la responsabilité doit être partagée entre l'Etat, les collectivités locales le tissu associatif compétent, doit viser 3 objectifs. Il permet d'assurer l'éveil de l'enfant, de favoriser sa pratique de l'oral et ainsi lutter contre les inégalités éducatives en offrant les meilleures conditions possibles à son développement quel que soit le milieu social d'origine. Il vise à égaliser le coût de la prise en charge des jeunes enfants entre ménages aisés et défavorisés. Il doit enfin contribuer à l'égalité femmes - hommes en permettant aux femmes d'avoir accès à l'emploi et de ne pas être pénalisées dans leur carrière professionnelle par leur maternité.

Nous proposons :

- C'est pourquoi nous souhaitons mettre en place un véritable service public décentralisé de la petite enfance, avec un objectif précis : que d'ici dix ans, la majorité des enfants puisse être pris en charge dès le plus jeune âge. C'est décisif pour la réussite des enfants et pour l'égalité professionnelle. Il faudra soutenir par un financement national massif l'investissement des collectivités locales dans la construction de structures collectives, la mise en place d'horaires adaptés et assurer la formation d'assistantes maternelles.
- **Sur le modèle de la loi SRU, d'imposer un taux minimum de places en crèche pour les regroupements de communes de plus de 15 000 habitants.**
- De revenir sur les mesures prises par la droite de déréglementation du secteur de la petite enfance en garantissant un accueil de qualité avec une formation des personnels et un taux d'encadrement adapté.
- De donner la priorité d'accès à l'accueil collectif des enfants dont les familles sont modestes ou en situation de pauvreté en bonifiant l'engagement financier des CAF auprès des structures en fonction des quotients familiaux.
- De repenser le dispositif de « chèque emploi service » pour favoriser l'emploi stable et à temps plein des assistantes maternelles en créant des structures mutualisées.

Enfin, nous souhaitons également faciliter la mise en place de crèches par des groupements d'entreprises et la participation de ces dernières à la création de crèche.

b/ Favoriser la scolarité précoce et rendre la scolarité obligatoire dès 3 ans

L'accueil des jeunes enfants dans une structure éducative adaptée est une condition essentielle à la réussite scolaire et constitue un outil majeur de lutte contre les inégalités sociales. L'investissement financier que

représente une scolarité précoce est conséquent mais nécessaire : c'est en investissant tôt dans la scolarité d'un enfant qu'on évite le mieux les échecs ou les réorientations qui coûtent chers à la société. Dès lors que ses parents le souhaitent, **tout enfant, à partir de l'âge de deux ans, sera accueilli par le système scolaire de l'école maternelle** dans des conditions adaptées à son jeune âge. L'école maternelle sera ainsi un des choix possibles des parents pour l'accueil des enfants entre 2 et 3 ans, en cohérence avec les autres structures, notamment les dispositifs passerelles. **Nous souhaitons également que la maternelle devienne obligatoire dès l'âge de 3 ans.** Des contrats éducatifs locaux de petite enfance détermineront entre l'Etat et les collectivités locales, la répartition des moyens, l'articulation et les passerelles entre les différents modes d'accueil avant 4 ans.

c/ Protéger l'enfance en danger

L'ordonnance de 1945 a été constamment durcie ces dernières années. Nous pensons au contraire que les enfants ont besoin d'une protection spécifique. La convention internationale des droits de l'enfant doit être intégralement appliquée. Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU dénonçait encore récemment l'absence de stratégie nationale en faveur des droits de l'enfant en France, pays signataire, et rappelait l'obligation d'élaborer et de mettre en œuvre une réelle politique de l'enfance, et de mobiliser des moyens à la hauteur de l'enjeu. Le fait qu'un enfant est sujet de droits, notamment sociaux, culturels et politiques, ce qui comprend également la liberté d'expression, doit être constamment réaffirmé. La justice pour mineurs doit être pérennisée et dotée de moyens lui permettant d'assurer ses missions de protection, de prévention et de sanction. Nous rétablirons l'intervention obligatoire du juge des enfants, abrogé par la loi LOPPSI 2. Les moyens affectés à la protection de l'enfance, à la protection maternelle et infantile ainsi qu'à l'action sociale et médico-sociale (notamment à la pédopsychiatrie) doivent être considérablement augmentés pour prendre en charge les mineurs victimes de violences et de maltraitances dès le signalement de l'acte.

La suppression du Défenseur des enfants, prévue dans le projet de loi créant le Défenseur des Droits marque un recul important dans le respect des droits fondamentaux des enfants, et va à l'encontre des préconisations du Comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies. Tous les enfants et adolescents vivant dans notre pays ont le droit de bénéficier d'une instance indépendante et consacrée à la défense et à la promotion de leurs droits fondamentaux

Nous développerons la prévention et l'accompagnement des enfants en souffrance mais refusons toute approche qui associe prévention et dépistage précoce de la délinquance.

d/ Accompagner la parentalité

La famille est le premier lieu de transmission et d'éducation mais c'est aussi le premier espace où jouent les inégalités. C'est pourquoi, tout au long de la scolarité, le rôle des parents doit être réfléchi.

Dès la naissance, l'arrivée d'un enfant accentue le déséquilibre du partage des tâches domestiques. **Nous proposons que le congé parental soit partagé à égalité par chacun des deux parents.** Une durée équivalente sera attribuée à chacun sans possibilité d'utiliser le congé de l'autre. Ce congé sera raccourci à un an pour chacun des enfants. Le montant de l'indemnité sera augmenté et plafonné : 100% des bas salaires, puis de manière dégressive. Le congé paternité sera remplacé par un congé d'accueil de l'enfant, mieux rémunéré et plus long (soit 20 jours). **Nous soutenons la rénovation d'une directive européenne qui vise à porter le congé de maternité à 20 semaines.**

Le suivi éducatif des enfants nécessite que les parents soient impliqués, partenaires confiants d'une école bienveillante et ouverte. La capacité des parents à suivre la scolarité de leur enfant est directement liée aux inégalités sociales et culturelles. L'école doit devenir le « lieu ressource » où les parents trouvent un véritable accueil ainsi qu'une information claire et régulière sur les activités scolaires et périscolaires de leurs enfants.

2. Changer l'école pour la réussite de tous

Nous devons porter une nouvelle ambition pour l'école et lui redonner du sens : l'école, creuset commun de toute une génération, doit garantir l'émancipation. Si nous considérons que l'école est fondamentale dans notre projet de société, c'est parce qu'elle doit rapprocher les conditions en assurant à tous l'acquisition d'un socle commun de connaissances et de compétences. La gauche en revenant au pouvoir ne pourra se limiter à réparer ce que la droite a cassé. Il nous faut ainsi redonner des objectifs ambitieux à l'école, pour renouer avec l'expansion éducative : relancer l'élévation du niveau de qualification en atteignant enfin l'objectif de 80% d'une classe d'âge au niveau du bac (contre 63% aujourd'hui) et 50% au niveau licence, s'assurer qu'aucun jeune ne quitte l'école

sans diplôme. Cela nécessitera, au-delà des moyens nécessaires, une profonde réforme du système éducatif.

a/ Adapter l'école aux besoins des élèves

Parce que la société change, l'école doit changer, plus qu'elle ne le fait déjà. Les élèves sont socialement et culturellement plus divers, l'accès aux connaissances multiples – bien que très inégalitaire – s'est accru, les nouvelles technologies ont une influence majeure dans le quotidien des jeunes, les compétences utiles à la compréhension de la société sont en perpétuel changement. Autant de défis qui nécessitent que l'école s'adapte à la personnalité et aux besoins de chacun des élèves. La responsabilité de l'école ne peut se limiter à offrir les mêmes enseignements aux élèves, elle doit s'assurer de l'acquisition par chacun du socle de connaissances et de compétences utiles à tout citoyen à la fin de la scolarité obligatoire.

Des rythmes adaptés : les 5 jours éducatifs

Nous tiendrons compte des rythmes biologiques et psychologiques différents selon l'âge des enfants dans l'organisation de la semaine et de la journée. Les journées sont aujourd'hui trop longues, et l'année scolaire trop courte. **Nous augmenterons et répartirons mieux le nombre annuel de jours de cours en raccourcissant les vacances d'été et organiserons d'autre part une semaine de 5 jours éducatifs, en lien avec les collectivités locales et les associations périscolaires.** Cette nouvelle semaine scolaire devra, en lien avec les collectivités locales, les associations périscolaires et d'éducation populaires mieux articuler les trois temps de l'enfant que sont le temps scolaire, le temps périscolaire et le temps extrascolaire (famille, associations sportives...).

Nous nous appuyerons sur les nombreuses expérimentations locales conduites dans des écoles avec le concours des collectivités locales, et tout particulièrement les communes, pour prendre en compte les rythmes biologiques et psychologiques différents selon l'âge des enfants dans l'organisation de la semaine et de la journée.

Des parcours individualisés.

Les difficultés et les points forts ne sont pas les mêmes pour tous et les temps d'apprentissages non plus. Le redoublement, dont la France détient le triste record, n'est pas une réponse satisfaisante à cette hétérogénéité : il coûte cher et a prouvé son inefficacité. **Nous souhaitons à moyen terme parvenir à le réduire drastiquement** pour le réserver à des situations particulières. Pour cela, **il faudra généraliser la pédagogie personnalisée.** Nous proposons de reprendre la politique des cycles en la pensant de l'école maternelle au collège, notamment **grâce à des enseignants surnuméraires en renfort et en permettant une modulation de la durée d'apprentissage des savoirs en fonction du niveau des élèves.** Il est tout aussi indispensable d'apporter une réponse à la difficulté scolaire au sein de l'école et au sein de la classe, **l'accompagnement du travail personnel doit donc être intégré au temps éducatif.** Dans ce cadre, afin d'offrir des dispositifs de soutien et de remédiation adaptés aux besoins des élèves et réellement efficaces, il convient de poursuivre la formation d'enseignants spécialisés et de psychologues scolaires. Il serait souhaitable d'étendre au niveau du collège, en les adaptant, des dispositifs de type RASED. En effet, ce dispositif offre aux familles une réponse gratuite à la difficulté scolaire, au sein de l'école. Il est nécessaire également que l'école travaille avec les associations, agréées qui oeuvrent au soutien scolaire. Nous refusons la marchandisation de la réussite et le recours aux entreprises privées de « soutien » scolaire qui amplifient les inégalités.

Les insuffisances de l'évaluation chiffrée sont facteur de stress et de compétition. Nous devons **favoriser une évaluation permettant de valoriser les progrès, les efforts et les compétences acquises.**

Pour enfin appliquer la loi du 11 février 2005 qui a reconnu l'existence d'un droit à la scolarisation pour tout enfant en situation de handicap, **il faudra créer de vrais métiers d'accompagnement** sur la base de qualifications reconnues et poursuivre l'effort des collectivités sur la mise en accessibilité des bâtiments. L'accessibilité ne se limitant pas à la question du cadre bâti, il faudra également multiplier les écoles bilingues en langue des signes, renforcer les liens entre le milieu ordinaire et les écoles spécialisées, et former les enseignants sur de nombreuses situations de handicap comme les dyslexies.

Nous réaffirmerons le rôle social des établissements scolaires en direction des familles, en développant les aides sociales qui ont fondu ces dernières années et ne remplissent plus leur rôle.

Donner aux équipes pédagogiques le pouvoir d'agir

Nous voulons à la fois conjuguer l'exigence d'égalité sur l'ensemble du territoire et la nécessité d'une responsabilisation accrue pour élaborer des politiques de projets et d'innovation au plus près du terrain et ainsi garantir une transmission plus effective du socle commun. Dans un cadre défini et évalué nationalement, nous proposons de **confier aux établissements et leurs équipes pédagogiques, en autonomie, une part importante de leur dotation en heures d'enseignements**, pour donner corps aux projets d'établissement et aux projets locaux, accompagner les élèves, remédier aux difficultés, expérimenter... Cette dotation doit impérativement être pérenne, garantie de manière pluriannuelle.

Assurer la sérénité des établissements

Nos enfants ne sont pas par essence un public dangereux. La difficulté pour certains jeunes d'identification à l'institution scolaire, l'échec scolaire, les inégalités sociales, les discriminations, le mal-être sont autant de vecteurs alimentant les violences quotidiennes. De la répétition d'incivilités quotidiennes à des actes de délinquance individuels parfois graves, la violence à l'Ecole est multiple. Le panel de réponses et de sanctions à disposition des équipes pédagogiques doit s'adapter à cette réalité. Nous souhaitons que les dispositifs de prévention et d'échange avec les partenaires sociaux et institutionnels (police, justice, acteurs médico-sociaux) soient amplifiés et que les dispositifs de sécurité soient renforcés dans les établissements qui le nécessitent. Les enseignants, en première ligne face à ces difficultés, doivent être préparés à y répondre au cours de leur formation initiale puis accompagnés et soutenus. Il faut rappeler la nécessité du suivi des élèves en souffrance par une véritable équipe pluri-professionnelle : enseignants, personnels de vie scolaire, assistante sociale, médecin et réaffirmer que la présence pérenne d'adultes dans les établissements, **en nombre suffisant, dotés des moyens d'assurer leurs fonctions** avec sérénité et disponibilité, est la première, la plus simple et sans doute une des meilleures préventions contre les tensions

b/ Amener chaque élève le plus loin possible dans la réussite

Pour réduire les inégalités et élever le niveau de qualification, il est nécessaire de prolonger la scolarité obligatoire qui est établie de 6 à 16 ans depuis plus de 50 ans. **Nous ouvrons le chantier du droit à la scolarité jusqu'à 18 ans.** Mais la lutte contre les inégalités ne saurait se faire à modèle constant aussi nous faudra-t-il faire évoluer en parallèle profondément le contenu et l'organisation de la scolarité obligatoire.

L'école primaire, une priorité absolue

Alors que 40% des élèves sortent de l'école primaire avec de graves lacunes, l'école primaire est nettement sous dotée. C'est pourtant là qu'il faut intervenir pour combattre l'échec scolaire, là que les inégalités se créent et peuvent être résorbées. **C'est donc là qu'il faut concentrer les moyens, en particulier sur le premier cycle des apprentissages.** L'accent sera mis sur les moyens accordés, en enseignants formés et en expérimentations pédagogiques, pour améliorer l'acquisition des compétences fondamentales : lecture, écriture et calcul. En parallèle de ces enseignements fondamentaux, la place des langues étrangères doit être réévaluée et bénéficier de moyens et de méthodes adaptées dès le plus jeune âge. Cette confrontation précoce à une langue étrangère permettra une intégration plus égalitaire dans un monde globalisé. Cela nécessite un engagement particulier : refonte des programmes et de leurs évaluations, **classes à effectifs restreints là où cela est nécessaire, renfort éventuel d'un deuxième professeur dans certaines classes pour personnaliser l'enseignement...** Les élèves en difficulté prolongée doivent être suivis individuellement. Un enseignement adapté de la langue française est indispensable pour une bonne intégration dans le cursus scolaire normal des enfants qui ne la pratiquent pas avant l'entrée à l'école ou la pratiquent peu ou pas du tout dans leur milieu familial.

Il appartient par ailleurs à l'Etat de veiller à la réduction des disparités territoriales de l'offre éducative dans le premier degré. Des différences dans le financement assuré par les communes entraînent des inégalités inacceptables et une péréquation s'avère indispensable.

Le collège : garantir la continuité avec l'école primaire

Oublié des politiques éducatives, creuset des inégalités et du décrochage, le collège est le dernier lieu éducatif traversé par l'ensemble d'une classe d'âge. Il doit être l'outil d'une véritable démocratisation de l'enseignement. **Il doit évoluer en s'inscrivant dans une plus grande continuité avec l'école primaire**

pour garantir la transmission d'un socle commun pour tous avant la fin de la scolarité obligatoire en permettant une plus grande souplesse des parcours. Nous proposons que les élèves bénéficient d'une culture commune par un **large panel d'enseignements communs, pour tous, faisant une place importante, aux côtés des enseignements généraux, à la culture technologique et professionnelle.**

L'élaboration de **nouveaux programmes et d'une nouvelle architecture des enseignements, plus transversaux, plus ouverts sur les activités artistiques, culturelles et sportives,** devra se faire en concertation. Il faut notamment assurer l'acquisition de solides bases disciplinaires, encourager les élèves à travailler en équipe, amplifier les projets collectifs, privilégier le travail de recherche et d'expérimentation, développer considérablement la place de l'expression orale, garantir l'implication des élèves dans la construction de leurs apprentissages et généraliser l'utilisation des technologies de l'information à des fins pédagogiques. Cet enseignement commun sera accompagné de modules adaptés à chacun : remise à niveau, options disciplinaires, projets collectifs, renforcement des apprentissages méthodologiques...

Nous proposons la **participation d'enseignants du primaire au collège et réciproquement** dans le cadre de projets communs, avec du temps dégagé pour le travail d'équipe, une **formation initiale et continue partiellement commune** et un travail collectif sur les contenus et procédures d'évaluation. Nous proposons que le rôle du professeur principal soit significativement renforcé de façon à ce qu'il passe davantage de temps avec les élèves et leur famille. Nous développerons des établissements à taille humaine, en limitant le nombre d'élèves à 600 par collège et 1500 par lycée.

Le lycée de toutes les réussites

Les études internationales montrent que la France se distingue par la stagnation du taux d'accès au bac et le nombre important de sorties sans qualification du système éducatif. Ouvrir un droit à la formation jusqu'à 18 ans poursuit 2 objectifs : **atteindre enfin 80% d'une classe d'âge diplômée du baccalauréat et qualifier 100% d'une classe d'âge.** L

Le lycée souffre du cloisonnement et de la hiérarchisation de ses différentes voies de formation, qui enferme les élèves dans des voies qu'ils n'ont pas choisies et aggravent la sélection par l'échec. Les réformes mises en place par la droite n'ont pas répondu à cet enjeu. Nous évaluerons leur mise en place avant d'engager les adaptations nécessaires. **Notre objectif sera de développer les enseignements et projets communs, notamment en Seconde, et d'instaurer de vraies passerelles et possibilités de réorientation.** Dans ce cadre, il faudra continuer à remettre à plat les formations professionnelles du CAP au niveau Bac Pro en étroite concertation avec les représentants du monde professionnel. Les périodes de formation en entreprise, rémunérées, devront être plus fortement intégrées dans le parcours et l'apprentissage des jeunes. Ainsi, la voie professionnelle pourra s'affirmer comme une voie de réussite à part entière, à l'image de la création du Lycée des métiers, soit pour une insertion professionnelle immédiate réussie garantie par des diplômes attractifs et reconnus, soit pour une poursuite d'études dans les formations adaptées de l'enseignement supérieur (sous statut scolaire ou sous statut apprenti de CAP à la Licence pro).

10% des jeunes de 16 à 17 ans ne sont plus scolarisés et grossissent les rangs de ceux qui sortent du système éducatif sans qualification. Les dispositifs de remédiation sont insuffisants et inadaptés. Leur variété, si elle a permis des expérimentations intéressantes, conduit à l'incohérence et à l'illisibilité. En outre, ils sont organisés en marge de l'école, et externalisent le traitement de l'échec scolaire en exonérant l'école d'une réflexion sur ses pratiques.

Permettre à 50% d'une génération d'être diplômée de l'enseignement supérieur

La France fait face à un phénomène catastrophique : la tendance à l'élévation du niveau de qualification supérieure est interrompue. Parmi les bacheliers, le nombre de ceux qui continuent des études supérieures est en baisse. Nous devons relancer le processus de démocratisation, en donnant aux bacheliers les moyens de faire des études et d'y réussir. **Cela passe par la mise en place de l'allocation d'études et de formation mais également par des transformations du système d'enseignement supérieur** et la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de construction de logements d'étudiants.

Alors que les premiers cycles universitaires accueillent l'ensemble des bacheliers et que leurs formations sont adossées à la recherche, la dotation de l'Etat est trois fois plus importante pour un étudiant en grande école que pour un étudiant à l'université.

Pour lutter contre l'échec, l'objectif doit être d'offrir des conditions de formation aussi bonnes dans les premiers cycles universitaires que dans les classes préparatoires (augmentation du nombre d'heures de cours et du taux d'encadrement, développement de l'accompagnement individualisé pour acquérir les méthodes de travail, des cours de remise à niveau et du contrôle continu, enseignement des langues) tout en renforçant ce qui constitue le point fort des universités, l'adossement à la recherche. Chaque étudiant doit avoir les moyens de sa réussite, grâce à des cours de remise à niveau si nécessaire. L'investissement pédagogique doit mieux être valorisé dans la carrière des enseignants chercheurs. La transition lycée université doit être améliorée notamment grâce au développement de la concertation et la multiplication de projets communs avec les enseignants du second degré. Les premières années seront organisées par grands domaines d'enseignement. Cela se traduira par des modifications structurelles mais aussi par un investissement budgétaire massif dans les universités, notamment par le recrutement d'enseignants-chercheurs supplémentaires. **La concurrence stérile entre filières de formation, au détriment des universités, doit prendre fin par le rapprochement progressif des grandes écoles et des classes préparatoires avec l'université.** Dans ce cadre, nous devons accélérer la création de grands pôles universitaires, mieux adaptés à la concurrence internationale, en associant et rapprochant les universités et les actuelles écoles d'ingénieurs, les classes préparatoires, les IUT, voir d'autres écoles professionnelles de façon à offrir des parcours intégrés mais aussi diversifiés et moins électifs. Ces pôles permettront également de gérer les échecs et les réorientations à travers de nombreuses passerelles entre les parcours intégrés offerts. Pour intégrer les BTS et les IUT, qui ont été créés à cet effet, la priorité sera donnée aux bacheliers professionnels et technologiques.

c/ Une école plus juste sur tout le territoire

Alors qu'elle devrait être le lieu de la socialisation, l'école symbolise la société de l'entre soi et les conditions d'études diffèrent profondément en fonction de la localisation de l'établissement, du public accueilli et à travers le jeu des options et des classes de niveau. Pourtant, les études internationales sont claires : les systèmes éducatifs les plus efficaces (Finlande, Canada, Australie...) combinant réduction des inégalités et niveau de formation élevé pour l'ensemble de la population, sont ceux dans lesquels les processus de différenciation des parcours sont les plus tardifs.

Donner vraiment plus aux écoles et établissements scolaires qui en ont besoin

Les dispositifs de l'éducation prioritaire ne parviennent plus à combler de façon significative les écarts entre les territoires. Pire, la Cour des comptes a montré que les **dépenses réelles par élève étaient souvent très inférieures en ZEP à ce qu'elles sont dans les établissements favorisés.** Parallèlement la droite a multiplié les mesures visant à extraire les meilleurs élèves des zones en difficulté (internats d'excellence, espoir banlieue), en abandonnant tous les autres dans un dénuement inacceptable. Il **faut désormais sortir du saupoudrage et mettre en place une différenciation de la dotation non par dispositif mais par établissement, en fonction des catégories sociales et scolaires des jeunes accueillis.** Ces contrats pluriannuels permettront le développement d'initiatives innovantes pour lutter contre l'échec scolaire et la violence. **Les taux d'encadrement des établissements seront sensiblement augmentés,** permettant de développer des pédagogies adaptées aux besoins. **La baisse du nombre d'élèves par classe, là où cela est nécessaire, en sera une des modalités : une vingtaine d'élèves en « classe entière » est un maximum.** Il faudra surtout permettre à ces établissements de disposer de suffisamment de moyens en heures d'enseignement pour multiplier les petits groupes, faire intervenir un deuxième enseignant dans la classe et plus généralement, assouplir le carcan souvent trop rigide du « groupe classe ».

Par ailleurs, la France a la triste spécificité d'envoyer les enseignants les plus jeunes dans les classes les plus difficiles. **Pour stabiliser les équipes et inciter les enseignants aguerris, et surtout motivés, à exercer dans ces zones, l'organisation du service comprendra plus de temps pour le travail en équipe,** à côté de primes salariales et d'avancements de carrière substantiels.

Une nouvelle carte scolaire, plus juste et plus efficace

L'ancienne carte scolaire ne garantissait pas la mixité sociale, mais sa suppression par le gouvernement n'a fait qu'aggraver les ségrégations existantes en ghettoisant les établissements les plus fragiles comme les plus élitistes, et en déstabilisant les établissements « moyens ». Il faudra dépasser la logique strictement territoriale et introduire **des critères sociaux et scolaires dans le nouveau dispositif de sectorisation,** notamment en créant un **indice de mixité sociale.** Par ailleurs, **une juste contrepartie du financement public dans les**

établissements privés sous contrat impose qu'ils soient également soumis à des objectifs de mixité sociale.

Une réforme juste de la prise en charge des frais de scolarité des élèves français à l'étranger

Nous supprimerons la prise en charge des frais de scolarité des élèves français à l'étranger instaurée par Nicolas Sarkozy en 2007. Cette mesure inéquitable et injuste n'a pas lieu d'être. La véritable équité, porteuse d'une réelle égalité pour chacun des élèves français établis à l'étranger, ne peut résider que dans un retour à une aide à la scolarité fondée uniquement sur des critères sociaux et exclusivement sur ceux-ci. Nous substituerons donc à la prise en charge des frais de scolarité un renforcement du système des bourses attribuées sur critères sociaux.

d/ Un nouveau contrat entre les professionnels de l'éducation et la nation

Les profonds changements que nous souhaitons apporter à l'école entraîneront une redéfinition du métier et des pratiques des enseignants. Pour une école adaptée à son temps, nous nous engageons à une large négociation sur ces adaptations, et plus largement sur les missions actuelles des métiers de l'éducation et leur revalorisation nécessaire.

Rénover les missions des enseignants et des professionnels

Méprisés et stigmatisés, les enseignants attendent que notre pays propose une ambition nouvelle et audacieuse à l'école et souhaitent œuvrer à la réussite de l'école publique. Nous ouvrirons le **chantier des missions et de l'organisation du service des enseignants** : les travaux en petits groupes, le tutorat, l'accueil des élèves et des familles, la préparation des séances et les corrections, le travail en équipe devront à terme en faire intégralement partie. Nous négocierons en parallèle une **revalorisation** de ces métiers, notamment salariale, pour reconnaître le métier à la hauteur du niveau de formation désormais requis et pour prendre en compte les nouvelles organisations de leur service. **Nous nous attaquerons à la précarisation croissante** d'une part toujours plus importante des personnels (enseignants contractuels, multiplication des contrats précaires...) par un plan de titularisation, à l'instar de ce que nous avons fait en 2001 (loi Sapin). Nous favoriserons la possibilité de véritables carrières enseignantes et éducatives par la valorisation des acquis de l'expérience et le développement des concours internes.

Nous ferons de **la refonte de la formation des enseignants** et des personnels d'éducation, notamment par la recherche et la formation pédagogique, sacrifiée par la droite, **une priorité**. La formation devra comprendre une part de spécialisation disciplinaire, une part de formation professionnelle pratique et théorique assurée, au sein de l'université, par des Ecoles de Formation des Enseignants et une option (recherche, deuxième discipline, direction d'établissement...) ouvrant la voie à des évolutions de carrière. **L'entrée dans la carrière sera progressive**. Après un concours en fin de 4^{ème} année universitaire, la 5^{ème} année (master 2) comportera une part importante d'alternance, rémunérée, et l'année de stage, combinant un service réduit et une formation continuée, sera rétablie. Afin de garantir une plus grande mixité sociale dans le recrutement des enseignants, comme pour l'entrée dans la fonction publique, nous mettrons en place un système de pré-recrutement.

Nous améliorerons considérablement **la formation continue qui deviendra obligatoire et valorisée** dans les carrières et nous développerons **la mobilité** afin de donner des perspectives aux enseignants.

Ouvrir l'école sur son environnement

Le monde de l'éducation souffre d'un excès de cloisonnement. Nous voulons construire la continuité entre l'école, les familles et leur territoire l'objectif étant de mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'un projet éducatif local cohérent. C'est pourquoi nous agissons dans deux directions :

- Nous favoriserons la co-éducation : enseignants, parents et plus largement les référents adultes intervenant dans le parcours de l'enfant (soutien scolaire, activités périscolaires, bibliothèques, éducation populaire...), tous doivent trouver le cadre fédérateur permettant de favoriser la synergie, le dialogue et les échanges.

- Nous favoriserons la découverte d'autres modes de vie en commun, qui font sortir de la simple compétition scolaire ; nous pensons ici à l'importance du théâtre, de la musique, du sport, etc...

- Si l'Etat doit rester responsable des programmes, des diplômés et du recrutement des enseignants, la mise en œuvre du projet national devra faire une **large place à l'initiative, la responsabilité et l'expérimentation – autour de bassins éducatifs** - afin de permettre à l'ensemble de la communauté éducative de réinvestir le champ éducatif. **Les projets éducatifs locaux**, contractualisés entre tous les acteurs locaux sur une base pluriannuelle, devront notamment permettre la concertation sur les temps éducatifs dans le cadre de la règle nationale de 5 jours éducatifs (mise en place de temps d'étude, de loisirs, travail sur les transports scolaires...).

- Il s'agira de mettre fin à l'empilement des dispositifs actuels pour développer et mettre en cohérence au niveau d'une ou plusieurs communes l'ensemble des collaborations existantes entre les établissements et leurs partenaires extérieurs (collectivités territoriales, associations d'éducation populaire...).

3. Faire de l'orientation un temps d'émancipation

L'« orientation » est trop souvent synonyme d'échec. Un élève « orienté » est un élève en difficulté. Imposée par les problèmes scolaires, elle bride de nombreux jeunes dans leurs ambitions et ne tient pas suffisamment compte de leurs motivations. Elle est en outre souvent à l'origine du décrochage. Une attention toute particulière doit donc y être apportée pour passer d'une orientation imposée à une orientation choisie.

a/ Découvrir le monde du travail, faire émerger les vocations.

Démarrée à l'école primaire, la découverte des métiers devra se poursuivre au collège et au lycée de façon plus approfondie. Tout cursus à partir de l'entrée au collège devra comporter un ensemble de projets fondés sur des activités encadrées, autonomes ou en équipe. Tous les élèves devront réaliser au moins un projet en interaction avec le monde du travail qui pourra prendre différentes formes (rencontres, stages, recherche...). Dans ce cadre les talents et les compétences non scolaires de l'élève seront valorisés et pris en compte.

b/ Développer un service public d'information et d'orientation pour tous

Les moyens consacrés à l'orientation sont aujourd'hui éclatés. Cela affecte la lisibilité du système. Nous mettrons en place en région un service public **d'information** et d'orientation **de proximité** permettant d'ouvrir à tous, jeunes scolarisés mais aussi actifs tout au long de leur vie professionnelle, l'éventail des choix qui permet de rebondir, de valoriser ses acquis. Ce guichet unique fera fonctionner en réseau, dans les territoires, les professionnels de l'orientation de l'Education nationale, des Missions Locales, de Pôle Emploi, des Centres et Points Informations Jeunesse des services d'orientation professionnelle mis en place par les Régions, des centres de bilan de compétences, en lien avec les organismes paritaires de gestion de la formation.

Il facilitera l'accès des jeunes scolarisés, des salariés, et des demandeurs d'emploi, à une information et un conseil de qualité sur les métiers, les formations, les compétences requises, les débouchés. La démarche d'orientation devra être active en direction des élèves qui en ont le plus besoin. La prospective des métiers et des qualifications au niveau national et la gestion prévisionnelle territoriale des emplois, des compétences et des qualifications seront développées avec tous les acteurs concernés.

c/ Garantir une nouvelle chance

Les choix d'orientation sont souvent définitifs et le système ne permet pas un droit à l'erreur. Des dispositifs-relais et de « raccrochage » doivent être généralisés pour les jeunes sortis précocement du système scolaire. Pour les jeunes de moins de 18 ans, ces dispositifs doivent être prioritairement organisés au sein de l'éducation nationale et des établissements scolaires.

Lorsqu'un jeune a décroché, il est essentiel que le monde économique et social s'implique aux côtés des acteurs de l'orientation et de la formation, afin de proposer des pistes, notamment pour optimiser l'alternance et l'insertion. Les Missions Locales et les différentes structures d'accompagnement des jeunes primo-demandeurs d'emploi sont au cœur d'une mobilisation pour la recherche de solutions. L'articulation et le maillage de ces dispositifs doivent permettre un suivi individualisé visant à raccrocher le jeune, soit par le biais d'une formation, notamment en apprentissage, soit par l'insertion dans l'activité.

d/ Avancer vers un service civique universel

La laïcité, c'est la garantie de la liberté de conscience, l'affirmation de l'égalité des citoyens quelles que soient leurs croyances ou leurs philosophies. C'est aussi le vivre ensemble dans la fraternité de la République. Une fraternité faite de droits et de devoirs qui doivent être enseignés et être pratiqués. C'est pourquoi nous proposons de mettre à l'étude un service civique universel pendant lequel chaque jeune citoyen, homme ou femme, pourra servir son pays concrètement et civiquement. Toutes les précautions devront être prises pour que ce service soit vraiment universel, laïque, socialement utile et s'inscrive dans le processus d'autonomie des jeunes.

B. Bâtir la continuité professionnelle

Pour répondre à la dégradation du marché du travail et aux insécurités sociales de plus en plus violentes (entrée tardive des jeunes sur le marché du travail, précarité de l'emploi et discontinuités fortes des parcours professionnels, déqualification dans l'emploi, absence de progression professionnelle, insécurité de revenus, taux d'emploi médiocre de seniors), dans le prolongement de la sécurité sociale professionnelle et de la sécurisation des parcours professionnels portée par les organisations syndicales, le Parti socialiste propose de bâtir un Pacte de Continuité Professionnelle intégrant **un droit pour tous à l'orientation, à la qualification et à des mobilités sécurisées en termes de revenu et dotées d'un accompagnement personnalisé.**

1. Construire le parcours vers l'autonomie pour tous les jeunes

Le malaise de la jeunesse, mis en lumière à chaque mobilisation, ne cesse de s'accroître. Délaissée dans une société vieillissante, sans cesse stigmatisée par le pouvoir politique, instrumentalisée pour faire peur, la jeunesse ne peut plus accepter d'être le souffre-douleur d'une société en perte de repères et d'ambition pour l'avenir. Avec l'allongement de la durée de formation et l'accès plus tardif à un emploi stable, un nouvel âge de la vie s'est créé. La précarité constitue désormais le lot commun des jeunes - qu'ils soient en formation ou en emploi - et bien souvent leur seul horizon. Les jeunes ont été les premières victimes de la crise, ceux qui sont entrés sur le marché du travail depuis 2008 souffrent de taux de chômage et d'un niveau de précarité bien plus élevé que ceux qui les ont précédés et constituent une génération sacrifiée. Ainsi, un jeune sur 5 est aujourd'hui en situation de pauvreté monétaire.

La jeunesse est le temps de la vie de tous les possibles, de tous les espoirs, de toutes les énergies pour dépasser ses limites, pour créer un monde différent. Une société qui n'offre à sa jeunesse d'autres perspectives que l'insécurité, la défiance et la fatalité de vivre moins bien que ses parents est une société sans avenir. **Les socialistes feront de la première année de leur mandat une année « Grande cause nationale pour la jeunesse » : ils leur proposent de construire un « parcours autonomie », véritable pacte de confiance entre la société et sa jeunesse.**

Chaque jeune, quelque soit sa situation, sera accompagné et soutenu dans l'élaboration et la concrétisation de son projet de vie. Ce parcours d'autonomie comprendra deux dispositifs : une allocation d'études pour les jeunes en formation et un « dispositif nouvelle chance » pour les jeunes sortis du système scolaires qui veulent retrouver le chemin de la formation ou chercher un premier emploi.

a/ L'allocation d'études

Qu'il s'agisse des jeunes en formation ou sur le marché du travail, le système social français est en retard (derrière une grande partie de la majorité des pays d'Europe de l'ouest). La France a fait le choix de s'appuyer principalement sur la famille, en créant un système d'aide via les exonérations d'impôts des familles. C'est le choix le plus injuste : alors que les familles aisées sont les plus aidées grâce aux exonérations fiscales, les classes moyennes ne bénéficient d'aucune aide, ni bourse, ni avantage fiscal. Le financement des études constitue un poids extrêmement important pour les ménages : 32% des ménages surendettés le sont notamment pour cette raison. Ce système injuste a pour conséquence directe la multiplication du salariat étudiant qui pèse fortement sur la réussite dans le supérieur.

Pour renverser cette perspective, nous proposons de transformer le système d'aide sociale en le basant sur la situation propre du jeune et en créant une allocation d'étude pour les jeunes en formation. Son objectif est double : lutter contre la dépendance et la reproduction sociale et élever le niveau de qualification en permettant à de nouvelles catégories sociales d'accéder à l'enseignement supérieur. **Cette allocation d'étude sera unique, regroupant l'ensemble des aides existantes (aides au logement, bourses sur critères sociaux...) et simplifiant ainsi un système complexe. Elle sera d'un montant suffisant pour permettre au jeune de subvenir à ses besoins et conditionnée à un projet de formation.**

La mise en œuvre d'un tel projet s'appuiera à la fois sur **le redéploiement des prestations versées aux familles** (exonérations fiscales, allocations familiales au dessus de 18 ans) permettant de multiplier par 2,5 le budget des aides directes en direction des jeunes, particulièrement des classes moyennes, et sur la fusion de l'ensemble des aides existantes (bourses, demi part fiscale, aides au logement etc.). Cela permettra d'instaurer, dès notre arrivée au pouvoir, une aide universelle et individualisée en fonction de la situation propre de l'étudiant en prévoyant ensuite une montée en charge du dispositif les années suivantes afin de lui permettre d'atteindre un montant suffisant.

L'allocation d'étude profitera plus particulièrement aux catégories populaires et moyennes. Elle permettra à de nouvelles catégories sociales d'accéder à l'enseignement supérieur, notamment à l'enseignement supérieur long, et offrira une aide aux jeunes issus des classes moyennes aujourd'hui exclus des bourses comme des exonérations fiscales. Elle pourra, comme c'est le cas pour la sécurité sociale étudiante, être prolongée d'un an après la fin des études pour aider à la recherche du premier emploi.

b/ Le dispositif « Nouvelle Chance »

150 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans qualification. L'Etat n'offre aucune perspective à ces jeunes qui viennent grossir quelques années après les statistiques du chômage de masse. Le parcours d'autonomie a vocation à offrir de nouveaux droits à tous les jeunes qui ne sont pas ou plus dans le système de formation. **Nous créerons un « dispositif nouvelle chance », ouvert dès la sortie du système scolaire, comprenant un revenu et un suivi avec un référent unique et une prise en charge d'une formation complémentaire**, un bilan de compétence, et d'une aide à la recherche d'emploi. Ce dispositif permettrait à tous ceux qui auraient arrêté précocement ou sans diplôme le système éducatif la reprise d'une formation ou d'un premier emploi.

Ce nouveau dispositif permettra à chaque jeune de rebondir vers la construction d'un projet de formation ou la recherche d'un premier emploi. Le jeune sera tenu de rechercher activement un emploi ou une formation, dans les mêmes conditions que les autres demandeurs. En dernier ressort c'est la responsabilité de la puissance publique de garantir l'accès de tous à un premier emploi qualifié.

Nous favoriserons, en lien avec les Régions, dans le cadre de leurs compétences et en partenariat avec l'Etat et les partenaires sociaux, en vue de mettre en place des dispositifs de deuxième chance visant l'accès à la première qualification de ces jeunes seront systématiquement ouverts dans le cadre d'actions de formation alternée rémunérées.

2. Un droit à l'emploi et à la reconnaissance sur le marché du travail pour les jeunes

Nous mettrons en place une **politique ambitieuse pour l'emploi des jeunes en réorientant les aides publiques pour éviter les effets d'aubaines et l'empilement des emplois aidés précaires**. Nous inciterons les partenaires sociaux, à mieux prendre en compte la reconnaissance des qualifications dans les conventions collectives. Le SMIC ne peut être le salaire d'embauche pour un emploi qualifié. Sur le marché du travail il est indispensable de faire respecter le droit commun pour tous les salariés. Tout jeune salarié de moins de 25 ans, s'il ne bénéficie plus d'allocations chômage doit donc pouvoir toucher un revenu d'insertion (RSA).

Trop de dispositifs de droit ou de fait dérogent aux protections normales des salariés: les jeunes ne sont pas exclus du travail mais embauchés dans des conditions salariales et contractuelles dégradées et sans perspectives de progression. La moitié des moins de 25 ans travaille sous contrat précaire alors que 8 salariés sur dix sont en CDI. Ils enchaînent ainsi pendant des années ces contrats précaires et des périodes de chômage et d'inactivité. L'emploi stable, matérialisé par la conclusion d'un CDI doit redevenir la norme dès la première embauche. Cela passera notamment par le respect de la loi : de nombreux CDD et stages doivent être requalifiés en CDI. **Nous proposerons une surcote progressive des cotisations employeurs sur les contrats précaires**. Un premier niveau sur les emplois en CDD et intérim à temps complet, un deuxième niveau plus élevé pour les temps partiels (CDD, intérim ou CDI), ainsi qu'une surcote progressive en fonction du pourcentage d'emplois précaires dans l'entreprise.

Nous proposerons un **encadrement des stages** qui doivent être un temps de formation avec un fort contenu pédagogique, et nous interdirons tous les stages qui ne sont que des emplois déguisés. En tant qu'employeurs, l'Etat et les collectivités devront eux-mêmes être exemplaires en garantissant des emplois de qualité et en recrutant de jeunes fonctionnaires pour tous les postes correspondant à un besoin permanent.

Pour permettre à tous les jeunes qui souhaitent créer leur entreprise nous engagerons un **vaste plan de création de pépinières d'entreprises** comme cela a été expérimenté avec succès en Poitou-Charentes. Nous développerons un accompagnement spécifique avec une aide à la création d'entreprise et à la constitution du capital.

3. Un droit pour tous à la qualification diplômante

Tous les salariés ont droit à une qualification professionnelle reconnue, valorisable sur le marché du travail, acquise si possible en formation initiale (sous statut scolaire ou en apprentissage) à l'école ou à l'université et à défaut dans les dispositifs qualifiants des Régions et des partenaires sociaux une école de la seconde chance. Tous les actifs doivent pouvoir se qualifier ou se requalifier avec pour objectif de tout au long de leur vie professionnelle progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de leur carrière professionnelle. Tout ne peut pas et ne doit pas se jouer avant 25 ans.

Nous mettrons en place un droit à la qualification pour tous garanti par un compte formation individuel à deux étages. **Le premier étage assurera un droit à la formation initiale différée de 6 mois, à 2 ans pour ceux qui sortent le plus tôt du système scolaire, en fonction de la qualification des jeunes sortis de la formation initiale.** Le second étage assurera un droit capitalisable à la formation tout au long de la vie professionnelle.

La mise en place de ce droit à la qualification se fera par une concertation entre l'Etat, les Régions, les organisations syndicales et patronales.

Nous proposerons qu'une réflexion s'engage avec les partenaires sociaux pour passer de l'obligation des entreprises de dépenser, instaurée en 1971, à une obligation d'agir, c'est-à-dire l'obligation de former tous leurs salariés compte tenu des besoins exprimés par ceux-ci comme de ceux de l'entreprise.

4. Un droit pour tous à des mobilités sécurisées

La mobilité professionnelle est trop souvent subie plutôt que choisie : les contrats de travail dits atypiques (CDD, intérim, temps partiels subis..) représentent aujourd'hui 13 % des contrats (16 % des emplois dans la fonction publique). Cette structure de l'emploi ne fait que se dégrader puisque ce sont aujourd'hui 70 % des contrats signés qui le sont sous cette forme. Cette insécurité sociale impose de sécuriser les revenus et de renforcer l'accompagnement personnalisé de la mobilité.

Cette ambition était déjà présente dans le préambule sur la Sécurité Sociale de 1945 : « La sécurité sociale professionnelle est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances, il disposera des moyens nécessaires pour assurer subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes. Elle répond à la préoccupation de débarrasser les salariés et les entreprises de l'incertitude du lendemain, de la précarité et du chômage... Elle permet de valoriser le lien constant avec le monde de l'entreprise... Elle s'appuie sur la mobilisation de la formation professionnelle et continue pour permettre les mobilités nécessaires tant professionnelles que géographiques... Elle reconnaît le contrat de travail comme la reconnaissance dans toutes les hypothèses de la qualité de salarié. Nous devons donner corps à cette ambition et en faire un droit réel.

a/ Une sécurisation des revenus et des parcours

Malgré la multiplication des dispositifs, certains demandeurs d'emplois restent sans ressources et sans perspectives.

Nous créerons un Contrat de Sécurisation Professionnelle, pouvant aller jusqu'à 2 ans. S'adressant aux salariés victimes de licenciement, il ouvrira des droits à un bilan de compétence, à des formations, à une recherche à l'aide à l'emploi et assurera une rémunération, avec les droits à pension et la Sécurité Sociale. La mise en œuvre de ce contrat sera proposée aux partenaires sociaux, dans un cadre quadripartite, Etat, Régions, branches professionnelles, UNEDIC. Ce dispositif sera d'abord expérimenté dans les Régions qui ont déjà commencé à s'engager dans cette voie.

Nous renforcerons la couverture de l'assurance-chômage en proposant aux partenaires sociaux les principes suivants : garantie d'un revenu minimal en augmentant le taux de remplacement des salariés gagnant moins que le salaire médian et en assouplissant les conditions permettant d'être indemnisé. Les frais inhérents à la recherche d'un emploi doivent être pris en charge par le service public de l'emploi.

Il s'agira également de redéfinir les missions de Pôle Emploi en permettant la sécurisation des parcours professionnels et des revenus des demandeurs d'emploi.

Les salariés doivent conserver l'intégralité de leurs droits jusqu'à obtention d'un nouvel emploi, et dans ce nouvel emploi. Ce principe, appelé transférabilité, vise à assurer la continuité des droits par delà la diversité des situations dans lesquelles se trouve un individu. Cela aboutit notamment à faire en sorte que les droits liés au travail ne relèvent plus seulement de l'emploi occupé mais du salarié : ainsi, celui-ci pourrait conserver avec lui les droits accumulés, par exemple en matière de formation ou d'ancienneté.

b/ Un renforcement de l'accompagnement personnalisé de la mobilité

Nous renforcerons les obligations des entreprises, notamment au travers de la négociation collective. Nous rendrons effectif le fait que les orientations en matière de formation et de validation des acquis de l'expérience soient négociées avec les organisations syndicales. Chaque salarié doit en outre pouvoir faire le point avec sa hiérarchie sur son parcours professionnel, ses souhaits d'évolution, et les moyens que l'entreprise peut y consacrer. Ces nouveaux droits pourraient faire l'objet d'une « **nouvelle loi Auroux** ».

c/ La refonte des instruments des politiques de l'emploi.

Nous bâtissons un pacte quadripartite pour la continuité professionnelle avec une refonte de la gouvernance des politiques d'emploi et de formation, entre l'Etat, les régions, les organisations syndicales et patronales. Ce pacte servira de base à une loi. Dans chaque région, sur la base d'un pilotage conjoint Etat-Région, devront être précisés les objectifs quantitatifs et qualitatifs, les chefs de file et les coopérations dans les différents domaines, et mis en place les dispositifs d'évaluation. Les politiques communales ou inter-communales et leurs outils (Mission locale- PLIE- Maison de l'Emploi, etc...) seront associés à ce pilotage.

Le niveau régional apparaît comme le plus pertinent pour traiter de la question de la formation professionnelle notamment en lien avec les partenaires sociaux. Parce qu'elles sont les bon échelon territorial, stratégique et de proximité, les Régions seront les relais essentiels d'une politique nationale de continuité des parcours professionnels où la formation et emploi dialoguent en permanence pour trouver les réponses adaptées à l'épanouissement et à la vie quotidienne des individus, à l'adaptation des entreprises et à leur croissance, à l'équilibre des territoires et à leur développement.

Le service public de l'emploi, s'il ne peut se substituer à une véritable politique économique ayant pour but de créer des emplois, est un outil fondamental de solidarité. Il doit offrir à chaque individu en situation de non-emploi qui le souhaite des possibilités de formation ou un soutien à la recherche d'un travail. Le désengagement budgétaire de l'Etat du Pôle emploi est manifeste et ne lui permet pas aujourd'hui de remplir ses missions. Une véritable réforme, garante de l'unité et de l'égalité des salariés, est nécessaire. Celle-ci ne pourra être conduite indépendamment de celles de l'assurance-chômage, de la formation professionnelle et sans l'association étroite des collectivités locales et de l'AFPA. Les agents du Pôle emploi retrouveront leur rôle premier : recevoir les chômeurs dans des conditions sereines, les éclairer dans leurs démarches de recherche et travailler sur le terrain, au contact des entreprises, pour recueillir des offres ou les informer sur les mesures d'aide à l'embauche. **Un plan de recrutement d'agents formés sera engagé.** L'objectif est de réduire fortement le nombre de personnes suivies par chaque conseiller. Le recours à des opérateurs privés, privilégié par le gouvernement, est coûteux et peu efficace. Toutes les formules de privatisation d'accompagnement des chômeurs expérimentées en Europe ont échoué, tant du point de vue qualitatif en terme d'accompagnement que quantitatif en terme de résultat. Nous y mettrons fin.

5. Démocratie sociale et gouvernance de l'entreprise

Redonner de la voix aux salariés, c'est d'abord leur donner accès aux grandes instances de décision. Il nous faut ainsi aller vers la généralisation de la présence des représentants des salariés dans les instances de décision des entreprises. Nous sommes favorables à un modèle qui rendrait systématique la coexistence d'un conseil de surveillance à côté du conseil d'administration. Pour certaines décisions touchant à la vie sociale de l'entreprise, des votes à majorité qualifiée des deux conseils seraient requis.

Il nous faut également renforcer le rôle des instances représentatives du personnel (CE) pour qu'elles aient enfin accès à une information loyale régulière sur la situation, les grandes politiques ou les projets de leur entreprise dans les délais nécessaires. Pour cela, comme le préconisent les organisations syndicales, nous devons changer le moment de l'information - consultation pour créer une véritable confrontation avant que le conseil d'administration ou d'autres instances de décision ne prennent les décisions stratégiques. Le périmètre doit porter

sur la stratégie économique de l'entreprise, le partage de la valeur ajoutée, la gestion de l'emploi, la formation, l'impact environnemental de l'activité de l'entreprise, l'organisation du travail et la rémunération des managers. Ce processus doit aussi inclure le comportement de l'entreprise vis-à-vis de ses sous-traitants. Il nous faut également réfléchir au meilleur moyen d'associer des représentants des intérêts territoriaux et environnementaux. Nous sommes convaincus que la meilleure prise en compte des différentes parties prenantes des entreprises permettra à terme une compétitivité renforcée. Ces évolutions doivent s'accompagner d'une poursuite de la réflexion sur la représentativité syndicale qui, dans le cas des TPE, doit être renforcée par la mutualisation des structures au niveau du bassin d'emploi et des filières professionnelles.

II. Agir pour l'égalité des conditions

La gauche doit se donner pour but de rapprocher réellement les conditions de vie des Français. Une société qui progresse est une société où le niveau de vie de la grande majorité rattrape celui des plus aisés, permettant progressivement au plus grand nombre d'accéder à ce qui était réservé à l'élite. Il en va de la cohésion nationale et de la paix civile. Dans le monde, les sociétés les plus inégalitaires sont aussi les plus violentes.

A. Une nouvelle politique de l'égalité des revenus et des conditions de vie

Dans une société où les écarts entre les positions sociales s'accroissent, l'égalité des chances est une illusion, car les distances deviennent de plus en plus difficiles à franchir. Il ne suffit pas que quelques personnes issues des classes populaires puissent bénéficier d'une ascension sociale pour qu'une société soit juste. Dans la continuité de nos propositions de la Convention pour un nouveau modèle de développement, nous voulons que le niveau de vie de l'ensemble des classes moyennes et populaires rattrape celui des plus riches, en agissant sur les salaires, sur la fiscalité et sur la pauvreté.

1. L'augmentation des salaires, condition de la justice et de la croissance

Augmenter les salaires n'est pas qu'une nécessité de justice sociale, de lutte contre les inégalités, c'est également un élément déterminant pour inscrire à nouveau notre pays dans une dynamique de croissance durable.

La France a depuis trente ans un problème de salaire et de partage de la valeur ajoutée. Tandis que les revenus des travailleurs ne croissent que de 1 % par an depuis 1983, les dividendes prospèrent : la part des profits distribués aux propriétaires du capital et non réinvestis a doublé depuis 1990. Cette évolution est néfaste aussi bien pour les revenus des travailleurs que pour l'investissement des entreprises, car les pressions exercées pour accroître la rentabilité financière réduisent les projets d'investissement à long terme.

La hausse des salaires est souvent présentée comme une menace pour l'emploi, qui pousserait les entreprises à la délocalisation ou rendrait inemployable les salariés aux plus faibles qualifications. Cette analyse est erronée. Comme les autres pays développés, la France souffre aujourd'hui d'une insuffisance de demande. **Le risque de déflation, qui nous entraînerait dans une spirale de décroissance comme la connaît le Japon depuis 20 ans, est réel.** Une prise de conscience mondiale est en train d'émerger. Dans un sommet commun sans précédent à Oslo, le Fonds monétaire international et l'Organisation internationale du travail ont appelé à ce que les gains de productivité soient désormais mieux distribués aux salariés. C'est dans cette voie d'une croissance équilibrée que les socialistes veulent engager la France : relancer notre offre par une politique industrielle et de l'innovation, stimuler la demande, de consommation comme d'investissement, en distribuant équitablement aux salariés les gains de productivité.

La question de la revalorisation des salaires ne peut se limiter à celle, nécessaire, du SMIC. La gauche a beaucoup augmenté le SMIC durant la mise en place des 35 heures et elle a eu raison de le faire : l'augmentation du SMIC demeure un levier fort de l'intervention publique afin d'améliorer les conditions de vie des salariés les plus modestes. Mais une hausse du SMIC isolée a un impact trop faible sur les grilles salariales et touche donc peu les classes populaires et les classes moyennes et son effet sur la demande est donc trop faible. **La France doit se donner les moyens d'une politique salariale d'ensemble.**

La négociation salariale est aujourd'hui trop éclatée entre une multitude de branches et d'entreprises, où les salariés n'ont pas toujours la capacité d'obtenir les augmentations souhaitables. **Il y aura en France un grand rendez-vous annuel sur les salaires : une négociation nationale où les partenaires sociaux définiront à partir d'un diagnostic de la situation macro-économique un cadre général d'évolution des salaires ayant vocation à orienter les discussions dans les branches et les entreprises.** Cette nouvelle échéance structurante de notre démocratie sociale sera un moment de mobilisation pour les salariés, qui donnera des perspectives nouvelles à l'action syndicale. L'objectif doit être la mise en place d'une norme de progression des salaires en lien avec les gains de productivité et l'inflation. Nous appliquerons également un système de bonus/malus aux cotisations des entreprises en fonction de la conclusion ou non d'un accord salarial.

La hausse des salaires doit contribuer à resserrer les écarts de rémunération ; les salaires modestes devront croître plus vite que ceux du haut de la hiérarchie. **Nous proposons qu'au sein des entreprises et des**

groupes qui ont une participation publique dans leur capital, les rémunérations soient comprises dans une échelle de l'ordre de 1 à 20. Dans les autres, l'assemblée générale des actionnaires, sur proposition du conseil d'administration, sur avis conforme du comité d'entreprise, devra fixer ce ratio.

Le Parti Socialiste, comme il l'a déjà indiqué dans sa convention sur le développement économique, encouragera la création d'entreprises coopératives de production pour éviter les délocalisations ou le licenciement économique.

2. Mieux redistribuer les richesses par la fiscalité

S'il est un domaine où la France enregistre une forte croissance, c'est celui du nombre de ses habitants très riches : en 3 ans, le nombre de personnes gagnant plus de 500 000 euros a bondi de 70 %. Loin de corriger cette tendance, notre système fiscal l'encourage. L'hyper richesse parasite nos sociétés et pervertit l'économie. En dépit du principe républicain de progressivité de l'impôt, les plus riches, grâce au jeu de multiples déductions fiscales, sont assez peu imposés : **l'INSEE a montré que le millième le plus riche de la population française ne payait aux impôts qu'un quart de ses revenus.** Plus encore que de rendre à ces personnes des sommes certes considérables, le « bouclier fiscal » a peut-être pour principale fonction de faire croire aux Français que leurs concitoyens les plus aisés sont écrasés d'impôts, ce qui est à mille lieues de la réalité.

Comme nous nous y sommes engagés dans notre convention pour un nouveau modèle de développement, nous remettons la progressivité au cœur de notre système fiscal en créant **un grand impôt citoyen fusionnant l'impôt sur le revenu et la CSG.** Les principales niches fiscales permettant aux plus riches de se soustraire à l'impôt seront supprimées ou strictement plafonnées. La fiscalité dérogatoire de revenus comme les stock-options ou les attributions gratuites d'actions, qui n'a aucune justification économique, sera alignée sur celle des salaires. Il sera mis fin à l'exonération d'impôt et de cotisations sociales des heures supplémentaires telle que l'a instaurée la loi TEPA de 2007.

Afin de lutter contre l'explosion des dividendes et de rétablir les capacités d'autofinancement des entreprises, **nous réformerons l'impôt sur les sociétés : il sera modulé pour taxer plus lourdement les entreprises qui versent les dividendes les plus élevés plutôt que de réinvestir leurs profits.**

Les inégalités de patrimoine sont encore plus importantes et choquantes que les inégalités de revenus. Il faut y prendre garde : c'est une véritable aristocratie de l'argent qui est en train de se constituer et qui pourrait altérer durablement l'équilibre démocratique et social de notre pays. Après avoir quasiment supprimé les droits de succession, la droite envisage aujourd'hui de supprimer l'ISF, ce qui priverait quasiment notre pays de toute fiscalité sur le patrimoine. **Nous rétablirons donc une véritable fiscalité du patrimoine pour qu'elle touche réellement les plus grosses fortunes, en élargissant la base d'imposition,** qu'il s'agisse de l'impôt sur la fortune, les droits des successions ou des donations.

L'épouvantail de l'expatriation des grandes fortunes fiscale sera bien entendu agité contre ces propositions. En réalité, ce phénomène n'a jamais concerné plus de quelques centaines de personnes par an et ne doit pas arrêter notre action. Celle-ci doit se prolonger au niveau européen : il est dangereux que la concurrence entre Etats tende à justifier les cadeaux faits aux plus riches. Avec nos partenaires du parti socialiste européen, nous porterons le combat de l'harmonisation fiscale.

3. Lutter efficacement contre la pauvreté

La pauvreté connaît avec la crise une grave augmentation. L'indicateur « officiel » de pauvreté mis en place par le Gouvernement, construit de telle sorte qu'il baisse automatiquement chaque année, ne peut cacher cette évidence. Toutes les associations intervenant auprès des plus défavorisés constatent une très forte progression du nombre de personnes qui font appel à elle. La pauvreté a aujourd'hui de multiples visages : elle ne touche plus seulement des personnes en situation d'exclusion, mais aussi des mères isolées, des travailleurs qui ne parviennent pas à se loger, des jeunes à la recherche de leur premier emploi et des retraités.

Le retour de la croissance est bien entendu déterminant pour lutter contre la pauvreté. Mais un tel constat ne saurait justifier l'inaction. Il faut protéger les plus vulnérables de nos concitoyens des effets de la crise. Lorsque la reprise sera là, les chômeurs de longue durée risquent, si aucune action n'est entreprise, d'en être les derniers bénéficiaires. Chaque jour en France les personnes les plus démunies vivent des situations qui les font douter qu'ils soient égaux face aux autres citoyens. L'exclusion est une violation des droits fondamentaux. Nous condamnons la stigmatisation des personnes pauvres et la discrimination pour raison sociale.

La droite a voulu faire croire aux Français que le RMI décourageait ses bénéficiaires de reprendre un emploi. Maintenant que le RSA a été créé pour résoudre ce faux problème, on se rend compte que pour ceux qui étaient au RMI et qui ne sont pas dans l'emploi rien n'a changé. La majorité des travailleurs pauvres ne demandent même pas à en bénéficier, ce qui laisse plus d'un milliard d'euros inemployés. **Nous mobiliserons ce milliard d'euros pour financer des réponses aux vrais problèmes que rencontrent les personnes en difficulté**, en renforçant notamment l'accompagnement par des professionnels qualifiés pour les aider à construire un projet professionnel et accéder à l'emploi et en finançant des formations permettant réellement d'apprendre un métier. Nous indexerons le RSA sur le salaire médian.

Notre pays possède un atout formidable à travers les entreprises et organismes de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives, mutuelles, les régies de quartier et fondations) qui représente 12% du PIB et 2 500 000 emplois salariés. Le secteur de l'IAE (ateliers et chantiers d'insertion) et les associations intermédiaires permettent de lutter contre le chômage et l'exclusion en proposant des parcours de réinsertion aux personnes exclues du monde du travail. **Il faut donner à ces organismes d'insertion le moyen de croître pour faire travailler et insérer dans l'économie productive un plus grand nombre de personnes** par une meilleure gestion de la commande publique, l'aide à la professionnalisation des emplois de ces structures et le développement de financements innovants.

Nous devons valoriser ce type de fonctionnement en développant des filières d'activité, la transmission de savoir être et de savoir-faire en accompagnant notamment les porteurs de projet dans leurs démarches entrepreneuriales, l'adoption de critères et d'indicateurs de richesse alternatifs, la valorisation des bénévoles indispensables aux projets de création et de développement de l'ESS en réfléchissant à un temps individuel de formation et à une prise en charge des cotisations retraites à un niveau forfaitaire pour favoriser les plus jeunes à s'engager.

Il faut aussi que les entreprises prennent leur part dans la lutte contre le chômage et l'exclusion. Nous soutiendrons le développement d'entreprises d'économie sociales et solidaires dans de nouveaux secteurs d'activité, comme le recyclage qui sont essentiels dans l'économie de demain, et leur donnerons un accès privilégié à la commande publique. Nous inciterons en outre les collectivités territoriales à conditionner certaines aides publiques versées aux entreprises, à l'accueil de salariés issus de parcours difficiles de retour à l'emploi.

La crise a entraîné une accélération considérable de la montée du surendettement, avec une progression de près de 10 % en un an. Dans 80% des cas, des prêts de « crédit revolving » sont en cause. L'heure n'est donc plus aux demi-mesures : **nous interdrons le crédit revolving**.

Nous ferons reculer de manière décisive ce scandale qu'est la présence de sans-abri dans un pays riche. La droite a fait voter le « *droit au logement opposable* », mais ne s'est pas donnée les moyens de l'appliquer. Un système efficace de prévention des expulsions des locataires sera mis en place : les propriétaires seront couverts contre les impayés de loyers par une garantie obligatoire ; en cas d'incapacité durable du locataire à payer son loyer, son relogement sera organisé. Il faut par ailleurs sortir d'une logique d'hébergement des sans-abri dans l'urgence, qui ne peut être une solution durable. Un plan pluriannuel sur cinq ans de construction de logements sociaux à très bas prix et de maisons-relais permettra de **réduire des deux tiers le nombre de personnes sans-abri à la fin de la législature**. Nous donnerons les moyens aux communes de mettre en œuvre la loi en assurant la création de places d'hébergement – une place pour 1000 habitants pour toutes les communes dans une agglomération de plus de 100 000 et pour les autres (plus de 3500 habitants) une place pour 1500 habitants. L'humanisation des centres d'urgence sera effectuée de sorte que la plupart des centres garantissent des chambres individuelles d'accueil d'ici 2017. Le doublement en 5 ans du nombre de structures dites de stabilisation (maison relais, etc.) assurera une meilleure sortie de l'urgence. L'installation dans un logement stable sera par ailleurs améliorée avec un effort particulier en Ile de France où les problèmes sont cruciaux. C'est un devoir de la Nation et aussi une solution rationnelle, car l'hébergement collectif – ou à l'hôtel – est bien plus coûteux que la construction d'un logement et moins respectueux des personnes.

4. Lutter contre les inégalités dans la jouissance du temps libre

La lutte historique de la gauche pour un partage plus juste des temps de vie, de travail et de loisirs s'est concrétisée par de nouveaux droits comme les congés payés, les « RTT » et la retraite. Il faut défendre ces acquis en s'opposant à la généralisation du travail le dimanche, qui doit rester une journée sanctuarisée pour profiter de la vie. Mais il faut également s'intéresser aux possibilités d'utilisation de ces temps libérés. Car si le combat progressiste a cherché à rendre aux salariés du temps de vie, non marchand, un temps qu'ils pourront utiliser librement pour se reposer, pour profiter de leurs proches et de leurs amis, pour voyager, pour se cultiver, pour s'engager, encore faut-il avoir la possibilité d'en profiter réellement. Or la marchandisation généralisée des loisirs

et des vacances constitue un frein indéniable à l'égalité d'accès aux possibilités d'évasion et de découverte de nouveaux horizons.

La démocratisation des congés acquis en 1936 est mise à mal avec les difficultés rencontrées pour partir en vacances. A peine 53% des Français sont partis en vacances au moins une fois l'année dernière et un quart y a renoncé pour des raisons financières. Pour accompagner la création des congés payés, Léo Lagrange avait imaginé les auberges de jeunesse pour accueillir les plus jeunes et le billet congés de la SNCF. Il nous appartient aujourd'hui de poursuivre ce chemin en réinventant des dispositifs efficaces d'aide aux départs en vacances, notamment familiales, qui incluront un renforcement des chèques vacances, une renégociation avec la SNCF de la politique de tarification du billet congé annuel, l'encouragement au tourisme social et aux actions des comités d'entreprise en ce domaine. **Afin de permettre à chaque jeune de bénéficier d'un temps de vie collectif et de découverte, nous proposons l'instauration d'une Aide au Départ en Vacances de 200 euros minimum pour les mineurs qui ne partent pas. Cette aide, à visée tant sociale qu'éducative, sera ciblée pour un départ en centre agréé d'au moins une semaine.** Cette aide sera directement versée aux structures qui organisent les séjours de vacances.

B. Des logements abordables pour les classes moyennes et populaires

La crise du logement est un des principaux maux dont souffre la société française aujourd'hui. Le prix du logement a doublé en dix ans, phénomène sans précédent depuis la Seconde guerre mondiale. Les conséquences de ce choc sont innombrables : forte dégradation du pouvoir d'achat des ménages qui subissent cette hausse en tant que locataires ou accédants à la propriété ; accroissement spectaculaire des inégalités avec ceux que le boom de l'immobilier a considérablement enrichis ; dégradation des conditions de vie des jeunes générations par rapport à celles de leurs parents ; engorgement du parc social (1,2 millions de demandes sont en attente) ; progression ininterrompue des expulsions à l'encontre de nos concitoyens les plus vulnérables.

Cette crise a trois causes : la pénurie, la spéculation et une politique de droite contraire aux besoins des classes moyennes et populaires. La France n'a pas assez construit et le nombre de logements manquants est aujourd'hui estimé à un million. La rente dont jouissent les propriétaires de terrains a explosé, avec une multiplication par huit du prix des terrains depuis trente ans. La droite a alimenté la spéculation par des dispositifs comme le « Scellier », qui sont des cadeaux fiscaux coûteux aux investisseurs, sans exigence de construire des logements à loyer modéré. Le slogan du « tous propriétaires » ne se traduit par aucune réalité et le financement du logement social est en diminution brutale depuis deux ans.

Durant les Trente Glorieuses, la France est sortie d'une crise du logement encore bien plus grave qu'aujourd'hui en se dotant d'instruments volontaristes en matière d'urbanisme, de financement public de la construction et d'industrialisation du secteur de manière à réduire les coûts. Elle doit retrouver ce sens du volontarisme pour inventer les instruments adaptés à la situation d'aujourd'hui.

Il faudra d'abord faire sauter un tabou : les prix de l'immobilier n'ont pas vocation à monter indéfiniment. Pour corriger les excès de la période précédente, la gauche doit se donner comme objectif stratégique une **baisse raisonnée des prix du logement et des loyers dans le privé**. Cette baisse rendra du pouvoir d'achat aux ménages. L'objectif des socialistes est qu'à terme, personne ne soit contraint de dépenser plus de 25% de son budget pour son logement.

Pour atteindre cet objectif, **il sera nécessaire de construire massivement des logements abordables qui tireront les prix vers le bas**. Pour garantir la mixité sociale, l'effort devra être ciblé sur les communes qui ont peu de logements sociaux et où les besoins sont les plus importants. 150 000 logements sociaux seront construits chaque année, aux normes BBC, dont une proportion suffisante devra être adaptée à l'accueil de personnes en perte d'autonomie. Pour atteindre cet objectif de production, nous proposerons l'adoption d'une loi en deux temps qui fixera d'abord les grandes orientations nationales et sollicitera l'engagement des collectivités locales pour ensuite décliner territorialement la mise en œuvre de ces orientations. Nous finaliserons une programmation adaptée aux territoires et aux besoins de logement des Français. Nous renforcerons la loi SRU : les exigences en matière de construction de logements sociaux seront étendues à 25 % (dont 15 % de logements très sociaux) et élargies aux espaces périurbains. Les communes contrevenantes seront lourdement pénalisées. La sanction sera multipliée par 5 et toute nouvelle ouverture à l'urbanisation interdite tant que des actions correctrices ne seront pas entreprises notamment par l'exercice du droit de préemption par les préfets pour se substituer aux maires défaillants. Nous favoriserons également la réhabilitation énergétique des logements du parc privés. Nous permettrons la reconnaissance d'un statut spécifique aux coopératives d'habitants afin d'en favoriser

le développement. Un quota de logements sociaux sera également imposé dans chaque nouveau projet de construction, à partir d'un certain nombre de logements. En cas de non-respect, le promoteur comme la commune qui auront délivré le permis de construire pourront être sanctionnés. En attendant, nous inciterons les préfets à user de leur droit de réquisition des logements vacants

Les loyers sont aujourd'hui, grâce à la gauche (loi de 1982), encadrés en cours de bail. Mais au moment de la remise des logements sur le marché, ou relocation, les loyers sont libres et connaissent des augmentations hors de proportion par rapport à l'évolution des revenus de ménages. Cette situation pénalise notamment les jeunes, qui font face à des loyers aberrants sur des tous petits logements. Un encadrement des loyers de relocation sera donc mis en place. Nous élargirons la taxe sur les logements vacants à l'ensemble des agglomérations situées dans les zones où l'on manque cruellement de logements. Nous l'augmenterons afin qu'elle soit dissuasive pour les propriétaires les plus récalcitrants. Les propriétaires seront tenus de souscrire une garantie contre les impayés de loyer et **le candidat à un logement ne sera plus tenu d'apporter une caution personnelle.**

Le sol de la nation est au service de l'intérêt général. Les logements, les équipements et services nécessaires pour que la vie de tous soit confortable ne peuvent se faire sans investissements ni constructions nouvelles. Si elles bénéficient à tous, ces réalisations coûtent cher et rapportent surtout aux propriétaires d'immeubles ou de terrain qui ont les moyens de les empêcher ou spéculer sur ce que la collectivité ou de grands investisseurs pourraient faire sur leurs possessions. De nouvelles règles sont nécessaires pour réaffirmer l'intérêt général sur les intérêts strictement individuels.

Nous ferons voter **une loi foncière afin de casser la spéculation sur les prix des terrains.** La taxation des terrains constructibles et non construits sera alourdie. Les moyens de préemption par les Etablissements Publics Fonciers seront renforcés pour maîtriser les sols des futures zones d'habitation prévues par les documents d'urbanisme. Les plus-values réalisées par les propriétaires lorsqu'un terrain est rendu constructible par la collectivité ou dont la valeur est augmentée par un investissement public, notamment les infrastructures de transport seront redistribuées à celle-ci, comme c'est déjà le cas en Allemagne et en Suisse, et le produit de cette recette financera la construction de logements sociaux ou au financement de ces infrastructures. **Un terrain, dès lors qu'il sera déclaré constructible, devra être bâti dans les cinq ans pour mettre fin à la spéculation sur le prix de vente futur** qui freine les projets des collectivités et contribue à la hausse des prix. Cette politique sera accompagnée d'un suivi particulier des droits à bâtir dans les Plans locaux d'urbanisme. Les Etablissements publics fonciers seront généralisés à l'échelle régionale (ou à celle des grands bassins de vie en cas d'accord avec la région) et achèteront les terrains inabordables pour une commune seule afin d'y réaliser des projets dont le retour sur investissement est modeste : logements sociaux, piscines, bibliothèques, etc.

Le Parti Socialiste a également pour ambition de renforcer le dispositif A.N.A.H. pour la réhabilitation des logements anciens qui se dégradent faute de moyens d'investissements des propriétaires modestes, en relevant le plafond des aides et en simplifiant les procédures d'attribution. En outre, nous garantirons la possibilité de financer des travaux d'amélioration dans un logement acquis depuis trois ans avec un prêt à taux zéro.

C. Reconstruire l'égalité entre les territoires

Il faut assurer à toutes les collectivités territoriales des ressources à la hauteur de leurs compétences. La solidarité territoriale ne peut rester, pour les socialistes, une incantation ou une utopie. La décentralisation doit aller de pair avec une forte égalisation des ressources entre collectivités territoriales, ou péréquation, afin que chacune ait les mêmes moyens d'agir. Nous augmenterons la redistribution entre collectivités (une part des ressources d'une commune riche doit être redistribuée à ses voisines plus pauvres) et de l'Etat vers les collectivités. **D'ici dix ans, un quart des dotations de l'Etat sera affecté à l'égalisation des ressources entre collectivités. L'objectif, qui sera garanti par la loi, est que dans un délai de 10 ans, aucune collectivité n'ait une ressource financière inférieure à 80% et supérieure à 120% de la moyenne de la même catégorie de collectivité.** Cela nécessite d'une part de renforcer les dotations de péréquation de l'Etat, en les abondant d'un milliard d'euros supplémentaires et en les concentrant sur un nombre plus restreint de bénéficiaires et d'autre part la création d'un fonds national de solidarité de 3 milliards d'euros, alimenté par les collectivités les plus aisées au profit des collectivités les plus défavorisées » comme mesure de court terme.

Nous réformerons également la fiscalité locale. **La taxe d'habitation, injuste pour les plus modestes, sera refondée : les bases locatives seront revues pour être rendues justes, et son montant prendra en compte les revenus des habitants.** Un nouvel impôt économique sera mis en place, qui compensera le manque à gagner de la suppression de la taxe professionnelle. A la différence de la cotisation économique territoriale créée par le Gouvernement, les collectivités territoriales auront de réelles marges de manœuvre pour en déterminer le

taux.

1. Mettre fin aux ghettos

La France fait face, dans ses banlieues en difficulté, à un enjeu de réunification nationale.

Le niveau de vie des ménages des zones urbaines sensibles est à peine supérieur à la moitié du niveau de vie moyen des Français ; il est proche du niveau de vie moyen de pays d'Europe de l'est. La comparaison avec nos partenaires nous montre que le volontarisme est possible : l'Allemagne a su engager en faveur des anciens Länder d'Allemagne de l'Est un effort tel que l'écart entre l'ouest et l'est a été divisé par deux en vingt ans et est aujourd'hui moins grand que celui qui sépare la France et ses quartiers populaires. C'est une politique d'une pareille ampleur qu'il nous faut engager.

Nous plaillons pour la **finalisation rapide des opérations ANRU** en cours avec la mobilisation effective des crédits contractualisés par l'Etat. Le programme national de rénovation urbaine (PNRU) participe lui aussi d'un renouvellement en profondeur de ces quartiers. L'Etat doit pleinement s'y réinvestir, lui qui s'est désengagé totalement aux dépens de nos partenaires traditionnels (Action Logement et organismes HLM). C'est une nécessité non seulement pour la réussite de ce PNRU, mais également pour le lancement d'un PNRU 2 pour les quartiers qui n'ont pas bénéficié du premier programme et pour certains quartiers mitoyens de ceux actuellement en cours de transformation. Renouveler l'urbain est une nécessité, mais nous savons pourtant que demain les ghettos et l'injustice sociale qui touchent la banlieue n'auront pas disparu par miracle. Nous proposerons aux collectivités, aux bailleurs, aux représentants de l'Etat et aux associations de **mobiliser toutes leurs énergies dans un Contrat unique de développement humain et de renouvellement urbain**. Nous voulons un contrat à deux volets : urbain (logement, équipements publics, cadre de vie, transports, réseaux numériques, accueil des activités économiques, etc.) et humain (emploi, réussite éducative, égalité femmes-hommes, santé). **Au-delà de la concertation permanente des habitants, nous leur ouvrirons la possibilité de l'évaluation.**

La méthode du chaos et de la peur choisie par le Président de la République laisse des traces dans les esprits. **Notre premier combat doit être celui de la confiance** : relever durablement les banlieues ce n'est pas seulement une urgence sociale, c'est aussi un levier pour la croissance et la compétitivité de la Nation. Pour cela, plutôt qu'une politique de la ville à minima, **nous en appelons à une politique de justice territoriale**, en faveur d'un équilibrage des richesses et d'un retour massif de l'économie, des emplois et de « la qualité de ville » dans et autour des quartiers de banlieues aujourd'hui isolés. La banlieue a besoin de retrouver de la valeur et un intérêt pour les autres acteurs de la ville. Cela implique un **Etat stratège** présent territorialement, aux côtés des villes qui sont en première ligne.

La ville solidaire doit ouvrir à toutes et **à tous l'accès à la réussite scolaire, à la citoyenneté et à l'effectivité des droits. Elle se construit aussi avec le monde associatif** dont la vitalité et la résistance aux attaques gouvernementales sont la preuve de la volonté de solidarité et de changement. La ségrégation spatiale se construit d'abord autour du logement. L'effort national de construction des logements sociaux accessibles aux ménages les plus modestes devra être réalisé ailleurs que dans les quartiers en difficulté ; à l'inverse, des logements à prix modéré, tournés vers les classes moyennes, seront construits dans ces quartiers. Des **contrats de diversité sociale Ville/Etat/Bailleurs sociaux** seront signés pour garantir la diversité sociale du peuplement et interdire les relogements au titre du « Droit Au Logement » dans les quartiers en Zone Urbaine Sensible. Des « **maisons de santé** » seront établies dans les quartiers victimes de la désertification médicale en partenariat avec les Régions, les communes et les praticiens qui seront incités à exercer dans des zones peu médicalisées.

Le rapport entre population et services publics doit évoluer de telle sorte que chacun soit accompagné dans la forêt d'aides et de bureaux ou services. Nous proposons la création de pôles des services individualisés, véritable maison des habitants où ils trouveront **un médiateur local** qui sera susceptible de les aider et les orienter dans le maquis institutionnel, et leur proposera également de l'aide juridictionnelle ou un service d'écriture publique.

Avec un taux de chômage deux fois plus élevé que la moyenne nationale et un taux de chômage des jeunes supérieur à 40 %, l'emploi doit être une priorité. La situation actuelle est d'autant plus inacceptable que de nombreuses entreprises s'installent dans les quartiers difficiles (la Seine-Saint-Denis est un des départements les productifs de France), mais que leurs habitants n'en bénéficient que très peu. **Il faut que les emplois créés dans les quartiers ou dans leur voisinage immédiat bénéficient aux habitants des quartiers**. Plutôt que de faire des cadeaux fiscaux à des entreprises qui s'installent en Zone Franche Urbaine « pour l'adresse » et ne créent pas d'emploi au profit des habitants, nous soutiendrons financièrement les agglomérations qui développeront en banlieue, dans les zones de fort chômage **des zones d'activités rendues attractives par la mutualisation de services (crèches, restaurants inter-entreprises, etc.) accessibles et ouvertes aux**

activités économiques génératrices d'emplois adaptés aux compétences locales. Les entreprises qui s'y installeront et embaucheront véritablement dans les quartiers les plus touchés par le chômage bénéficieront des clauses d'exonération. Nous développerons un dispositif d'emploi francs qui attache l'exonération à la personne du demandeur d'emploi – sur un critère d'adresse - plutôt qu'à l'entreprise

2. Revitaliser le monde rural

Les citoyens ruraux, à l'instar à l'instar des habitants de nombreux quartiers délaissés autour des agglomérations, regardent leurs services publics fermer et la République peu à peu démissionner. Alors que depuis quelques années et sans faire de bruit, l'exode rural est devenu exode urbain, nous ne pouvons accepter que ces territoires subissent l'irresponsabilité d'un gouvernement qui, au nom de la rentabilité, exclut des millions de citoyens du pacte républicain. Rappelons que près de la moitié des individus vivent en milieu rural, que 8 à 10 millions de citoyens ont un projet de vie à la campagne, et que les zones rurales figurent au premier rang des destinations touristiques de France. Convaincus que la cohésion et la vitalité de la société passe par l'équilibre des territoires, nous devons accompagner, par de véritables politiques de solidarité et d'égalité, la mutation, voire la révolution, dont le monde rural est aujourd'hui le théâtre.

C'est pourquoi nous voulons un bouclier rural, non seulement pour se protéger et retisser des liens entre les habitants des campagnes (et entre les villes et les campagnes), mais aussi pour relever la tête et montrer par des résultats concrets qu'un autre modèle de vie est possible et que cette alternative peut justement venir des campagnes. Nous militons pour une République respectueuse de tous ses territoires. Pour faire France, on ne peut accepter toute brisure entre un archipel métropolitain aspiré par le turbo-capitalisme et un arrière-pays rural condamné à la marginalité sociale.

Nous garantirons à tout citoyen, par des normes adéquates, un temps d'accès maximum aux services essentiels : accueil de médecine générale, école élémentaire et collège, bureau de poste, etc. Par exemple, l'organisation hospitalière pourra être repensée autour des bassins de vie, pour permettre l'accès à un service d'urgence à moins de 30 minutes, à une maternité à moins de 45 minutes. Par ailleurs, et face aux dégradations qui s'accroissent depuis dix ans, il est primordial de maintenir une **qualité de distribution de l'électricité équivalente à celle des villes**. De même, et pour préparer l'avenir, il faut que tout habitant, toute entreprise ou collectivité ait accès au très haut débit. Nous devons nous engager dans un véritable **programme de couverture numérique universelle** qui amène, partout et pour tous, la fibre optique.

Nous savons bien que pour assurer le développement économique des zones rurales, il faut à la fois **créer des richesses**, c'est-à-dire maintenir les activités productives, les renouveler et les moderniser, **capter des richesses** pour maintenir l'attractivité résidentielle et touristique qui est importante dans le monde rural et **faire circuler ces richesses** à travers les commerces, les services, les associations etc. Ces trois volets sont en totale interdépendance. C'est pourquoi nous proposons la création de zones de développement économique rural, accompagnées de nouveaux outils fiscaux, bancaires et réglementaires.

Dans les quartiers urbains en difficulté **comme dans les territoires ruraux, la création de petites entreprises par les habitants doit être massivement encouragée**, notamment pour mettre en place les activités, comme les commerces de proximité, qui manquent dans ces territoires. Sur le modèle du « Community Reinvestment Act » aux Etats-Unis, les banques seront tenues de donner un accès renforcé au crédit aux initiatives économiques de ces territoires, en leur réservant une part de l'épargne qui y est prélevée, et de soutenir, dans ces lieux, des actions de développement, la relocalisation des activités, favorisera la transition environnementale de notre économie.

3. Pour les Outremer, le réflexe d'inclusion : re-légitimer l'action publique et développer l'intégration territoriale

2,4 millions de Français vivent dans l'une des 12 collectivités d'Outremer. Avec les ultramarins installés dans l'Hexagone, l'Outremer représente près de 5 % de la population totale du pays. Pourtant, les Français d'Outremer ont toujours le sentiment d'être « des Français entièrement à part et non des Français à part entière » selon la célèbre formule de Césaire.

Mal compris dans l'Hexagone, ce sentiment d'exclusion procède largement du passé colonial de la France, des représentations péjoratives et de l'idée que « l'Outremer coûte cher » qui en sont issues. Parler du coût des Outremer devrait être une indécence en République. Calcule-t-on le coût d'une région métropolitaine ? De plus, non seulement les Outremer "coûtent" moins qu'une région de l'Hexagone

mais la dépense publique y est d'un meilleur rapport car l'Outremer demeure un marché captif. Le développement économique et social des Outremer ne peut être pensé comme si, aux yeux de la Nation, ces territoires étaient, seront et, encore moins, devraient être indépendants. Il doit s'inscrire dans un cadre national et reposer **une exigence d'égalité**, en priorité pour un socle incompressible (éducation, santé, grandes infrastructures...) de politiques publiques, ce, tout simplement parce qu'en République, il est des écarts insupportables.

De tous les handicaps dont souffrent les Outremer – reconnus par l'article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne - **c'est cette insuffisance de liaisons – internes et externes – qui fonde la plus grave des inégalités territoriales**, sans commune mesure avec la région même la plus enclavée du territoire hexagonal. Cet éloignement et cet enclavement des Outremer pèsent aussi – et de part et d'autre - sur le sentiment d'appartenance à un même ensemble national malgré le développement accru mais encore trop onéreux des télécommunications.

Ces inégalités appellent une politique d'intégration territoriale qui emprunterait deux voies : l'abaissement du coût des liaisons avec l'Hexagone, avec pour objectif que celui-ci soit au moins inférieur à celui entre l'Europe et les pays environnant les Outremer ; **un programme volontariste dans le logement social et d'infrastructures** de transports visant à conforter le développement des activités économiques et à désenclaver certaines zones.

4. La mobilité entre les territoires

L'enclavement précède, accompagne et suit la désertification. C'est pourquoi les transports représentent un enjeu majeur dans les territoires ruraux comme dans les zones urbaines, ils permettent l'accès aux services publics, à l'emploi, et constituent une liberté pour tous les citoyens. Notre système de transports collectifs, victime du désengagement de l'Etat, a subi des retards préoccupants dans les investissements. La politique des transports répond à deux impératifs : garantir à chaque individu le droit à la mobilité et à réduire les émissions de gaz à effets de serre. Dans un souci de rééquilibrage des territoires et de mise en place d'une intermodalité concrète et tangible, une politique cohérente et globale, une coordination effective et systématique des transports doit être mise à l'étude. Pour parvenir à ce rééquilibrage, l'ambition du parti Socialiste doit être la régulation des transports, comme partie intégrante de la régulation de l'économie qu'il souhaite mettre en œuvre. L'action des collectivités territoriales, qui ont fait la preuve de leur expertise et de leur savoir-faire dans la prise en compte des besoins et des préoccupations – économiques, sociales, environnementales – de nos concitoyens (TER, transports urbains...), est ici à montrer en exemple.

La politique des transports doit avoir deux objectifs, réduire les émissions de gaz à effet de serre et diminuer les inégalités entre territoires. Elle se fondera sur une volonté politique forte de limiter le temps de transport contraint, en particulier pour aller au travail. La priorité de la politique de l'Etat sera donnée à l'investissement dans les transports collectifs, et en particulier le ferroviaire. Pour lutter contre l'enclavement, **les dessertes transversales devront être développées**. Une desserte des voyageurs entre villes par TER-GV, ainsi qu'expérimentée dans le Nord Pas-de-Calais, apparaît comme une piste à explorer. Un plan national pour l'achat de matériel roulant et permettant son financement, doit encourager les régions françaises, maintenant dotées de cette compétence, à réaliser une nouvelle étape de la desserte ferroviaire de nos villes. Le fret ferroviaire doit être relancé, à rebours de la nouvelle approche portée par la SNCF (fin du wagon isolé, abandon des lignes les moins rentables avec 2000 à 3000 kms de voies en moins) qui aura pour conséquences une accentuation des disparités territoriales.

Pour faire face aux exigences de cette nouvelle politique de transports, de nouvelles ressources doivent ainsi être trouvées. Elles doivent pour une large part provenir du système de transport lui-même, et notamment d'une puissante logique de **financement intermodal**.

- Au plan européen, autour de dispositifs tels que « Eurovignette 3 », prévoyant le financement d'infrastructures « propres » par des redevances autoroutières plus fortes et d'autres mécanismes en faveur d'un report modal, en particulier vers le rail.

- Au plan national, grâce à une plus grande transparence dans la répartition des charges et des ressources des collectivités locales. Une redistribution des ressources (décentralisation de la TIPP), de nouvelles recettes (délégation aux collectivités locales de la gestion du stationnement et des pénalités liées, expérimentations permettant de dissuader l'usage de la voiture) doublée d'une puissante péréquation, seront nécessaires pour accompagner ce mouvement et permettre de résorber les inégalités territoriales.

La puissance publique pourrait s'accorder le soutien d'une agence nationale du financement des transports, qui garantirait une visibilité dans la durée – et non plus seulement annuelle – des besoins et des moyens à disposition. Ce que l'AFITT ne peut plus faire notamment depuis la privatisation des autoroutes.

Enfin, si d'importants progrès ont été faits ces dernières années, les décisions prises en matière de transports apparaissent encore trop souvent comme peu démocratiques, peu débattues et peu concertées. Toutes les formes de concertation permettant aux usagers et aux acteurs des services publics de transports de d'entamer le dialogue doivent être mises en oeuvre. Cette rénovation doit s'appuyer sur l'innovation et les apports des nouvelles technologies, les dispositifs issus de la démocratie participative et le savoir-faire des acteurs.

La démocratisation passe aussi par un effort considérable pour unifier les tarifications et baisser les coûts pour les usagers, notamment les plus modestes. La tarification des transports urbains ressemble trop souvent aujourd'hui à une double peine : plus on a des revenus modestes, plus on est obligé d'habiter loin du centre et plus le coût des transports sont élevés. **Nous plafonnerons le coût des abonnements domicile-travail avec un objectif d'un euro par trajet**, en nous appuyant sur les expériences conduites par plusieurs régions et départements à majorité socialiste depuis mars 2010.

Parce qu'il permettra de cerner avec plus d'acuité les besoins présents et à venir, le redéploiement des politiques de transports devra conjointement se traduire par une nouvelle vague de décentralisation, accompagnée de moyens nouveaux pour les collectivités territoriales. En contrepartie de cet important transfert de responsabilité, celles-ci devront s'engager à davantage de coordination – on peut par exemple envisager d'introduire une dose de contrainte supplémentaire sur le volet transport des Schémas de Cohérence Territoriale (ou SCOT).

Mais nous devons également affirmer que le droit à la mobilité doit s'inscrire dans une bien meilleure articulation entre l'aménagement des territoires, l'urbanisme et les transports. Les SCOT, mais aussi une application stricte et complète des principes de la loi SRU sont des instruments indispensables d'une urbanisation maîtrisée. Rendre contraignant l'obligation d'une présence d'infrastructures de transport pour tout nouveau projet de zone d'activité et de zone d'habitation nous paraît indispensable.

5. L'égal accès à la civilisation numérique

Nous vivons dans la civilisation numérique, qui transforme le travail de chacun, la géographie des territoires, l'accès à l'information, à la culture et aux savoirs. L'usage d'internet conditionne beaucoup de nos libertés : s'exprimer, se former, s'engager. Dans le monde d'aujourd'hui, l'accès aux télécommunications est devenu indispensable à une insertion réussie dans la société. Or, **la fracture numérique reste évidente**, liée aussi bien à l'accès à l'Internet (encore un quart des Français ne disposent pas d'un ordinateur, une famille sur trois ne bénéficie pas d'une connexion Internet à son domicile et le déploiement des réseaux, aujourd'hui du haut débit, comme demain du très haut débit, est marqué par de profondes disparités) qu'aux usages. En matière de téléphonie mobile, plus de dix ans après la déréglementation du secteur des télécommunications, force est de constater que la domination du marché par quatre acteurs privés en situation oligopolistique se traduit par des prix élevés, des pratiques commerciales contestables... et des profits confortables ! Il faudra ouvrir le débat sur la mutualisation des moyens techniques des opérateurs.

Alors qu'il semble acquis que ce secteur ne relève pas du service public, mais d'interventions mal coordonnées ou de régulations publiques encore imparfaites, il importe d'agir pour **assurer l'accès de tous aux outils numériques de communication. Cela passe par une lutte contre les ententes sur les prix entre opérateurs de téléphonie mobile et l'imposition d'un tarif social**, comme il en existe un en matière d'électricité. Cela implique aussi **le maintien et le financement des obligations de service public de France Telecom**, notamment la fourniture d'un abonnement au téléphone fixe à tarif réduit.

Concernant Internet, la puissance publique, l'Etat et les collectivités territoriales doivent définir une stratégie partagée pour lancer un **plan de déploiement sur le territoire de la fibre optique** permettant un accès au très haut débit pour tous en dix ans. Cette stratégie définira, au service de l'intérêt général, les investissements des opérateurs privés, dont les obligations de couverture doivent être élargies, et ceux qui relèvent de l'initiative publique. Une péréquation nationale doit accompagner ce co-investissement dynamique, qui ne doit laisser à l'écart aucun territoire. L'existence de réseaux libres et ouvert, et plus généralement la neutralité du net, sont des principes fondateurs à préserver, pour garantir la liberté d'expression, la non-discrimination et garantir le caractère de bien commun essentiel des infrastructures numériques. Dans le monde numérique aussi, l'égalité est une conquête !

Nous ferons enfin en sorte que l'Éducation nationale tire pleinement parti, pour tous les élèves, des nouvelles technologies éducatives.

III. Les mêmes droits pour tous les citoyens

Depuis la Révolution Française, l'accès à la citoyenneté, à la protection sociale, au droit, à l'emploi... a été peu à peu garanti à toutes les composantes de la population. L'égalité des droits est inscrite en tête de notre constitution : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ». Pourtant, que l'on soit femme ou homme, noir ou blanc, en situation de handicap ou non, les droits réels auxquels on peut prétendre au quotidien ne sont pas les mêmes. Ces discriminations, qu'elles soient légales ou illégales, minent notre République.

Pour que l'égalité des citoyens ait un sens, elle ne peut rester formelle : chacun doit pouvoir jouir des mêmes droits. Dans ces inégalités, les frustrations qu'elles entraînent, la mise en concurrence des individus qu'elles provoquent, la violence qu'elles engendrent, se délite le sens du bien commun et de l'intérêt collectif. Le combat pour l'émancipation des individus, qui passe notamment par la réduction des inégalités, matrice l'histoire du projet socialiste au cours du siècle dernier. Un combat qui plonge ses racines dans la tradition de l'humanisme et de la philosophie des Lumières, et vise à accomplir les promesses de la Déclaration des Droits de l'Homme : une égalité de droits qui se réalise dans l'égalité réelle.

A l'heure où le Président de la République introduit une différence entre les Français d'origine étrangère et les Français de naissance, il est plus urgent que jamais de réaffirmer l'universalité des droits qui s'attachent à la qualité de citoyen français sur tout le territoire de la République. Mais pour que l'universalisme républicain soit mieux qu'un voile hypocrite sur des mécanismes de domination, il faut s'engager pleinement pour en finir avec les discriminations et assurer l'égalité des droits. Nous ne nous satisfaisons pas des nouveaux concepts marketing comme celui de « diversité », promus par la droite, qui cachent mal une persistance des inégalités.

L'objectif des socialistes est de construire une société où, tous différents, nous sommes tous égaux.

A. Vers de nouveaux droits pour l'égalité

Le combat pour l'égalité réelle doit commencer par établir l'égalité des droits dans la loi. Les socialistes prendront des mesures pour que chaque individu puisse vivre pleinement selon ses propres choix de vie et en respect avec la liberté d'autrui. L'égalité passera également par l'ouverture de nouveaux droits citoyens.

- Reconnaissons l'égalité des genres et des familles. Nous ouvrirons pour tous les couples le droit au mariage et autoriserons l'adoption pour tous les couples présentant un projet parental cohérent (mariés, pacsés, concubins, homosexuels ou hétérosexuels). Nous renforcerons le PACS (congé pour événements familiaux, protection sociale complémentaire, droit au séjour, enregistrement solennel en mairie).

- Donnons le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers non communautaires pour les élections locales. Un citoyen est d'abord une personne qui vit dans la cité et contribue à ses activités. Il est temps de mettre fin à une discrimination qui perdure entre les étrangers communautaires et ceux issus des pays hors Union Européenne. Nous instaurerons le droit de vote aux élections locales pour les étrangers non communautaires.

- Mettons fin aux discriminations par la loi. Certains emplois privés et publics sont dits « fermés », c'est à dire réservés aux titulaires de la nationalité française. Ce sont 7 millions d'emplois qui sont interdits partiellement ou totalement aux étrangers. Mais des services publics ont recours à des contractuels qui sont maintenus dans un statut précaire pour des raisons de nationalité. Ceux-ci doivent pouvoir accéder à la titularisation sans que leur nationalité leur soit opposée, comme c'est déjà le cas à l'hôpital. En ce qui concerne les emplois privés, de nombreuses professions sont interdites aux étrangers, certaines depuis les lois du gouvernement de Vichy. Cette liste des emplois réservés sera révisée pour mettre fin à ces discriminations aujourd'hui sans fondement.

- Supprimons les discriminations envers les gens du voyage. Les gens du voyage font partie des populations qui continuent à ressentir de manière constante des discriminations. Ils doivent faire face à de nombreux problèmes liés à la non reconnaissance de leur mode de vie itinérant. Le mode de vie, le fait de ne pas être sédentaire ne doit pas être un facteur de discrimination. La scolarisation de leurs enfants doit être assurée et facilitée. De même, les obligations des communes de plus de 5000 habitants de mettre un terrain aménagé à la disposition des gens du voyage doivent être respectées. Nous voulons faire cesser les discriminations à leur égard et notamment l'obligation de faire viser régulièrement un « carnet » ou un « livret » de circulation par la gendarmerie. Le délai de trois ans de rattachement ininterrompu dans la même commune auquel sont soumis

les gens du voyage pour exercer leur droit de vote sera ramené à 6 mois comme pour tous les autres citoyens. Afin d'inciter les collectivités qui en ont les moyens au respect du dispositif législatif en vigueur, il sera élaboré un mécanisme de sanction dissuasif.

- Nous reviendrons sur les mesures législatives discriminatoires prises à l'encontre des couples mixtes.

- Les Chibanis, immigrés venus du Maghreb pendant les Trentes Glorieuses pour assurer les besoins de la France en matière de main d'œuvre doivent avoir la possibilité de revenir dans leur pays d'origine sans voir leurs droits à la retraite amputés. Ils doivent bénéficier de conditions de vie et de logement dignes sur le territoire Français.

B. Une lutte sans relâche contre les discriminations

L'égalité réelle passe par la lutte acharnée de la puissance publique contre toute forme de relégation, d'enfermement, d'infériorité en fonction du genre, de la couleur de peau, de l'origine sociale, qu'on soit en situation de handicap ou non ou encore de l'orientation sexuelle. Au-delà des déclarations de principe et des grands discours, nos concitoyens exigent des engagements précis et une action déterminée. La droite a laissé les préjugés racistes se perpétuer, permettant qu'ils soient véhiculés au plus haut niveau de l'Etat. Il est temps d'agir.

1. Faire reculer les stéréotypes et les préjugés

Une minorité de Français se dit aujourd'hui raciste, xénophobe, homophobe ou sexiste. Cependant, si les progrès ont été importants au cours du XXème siècle, les discriminations en raison de la couleur de peau, l'orientation sexuelle, l'identité de genre le handicap ou le sexe restent légion. Elles prennent racine dans les mécanismes de rejet, de domination, qui persistent dans l'inconscient collectif. Les préjugés et les stéréotypes ont la vie dure : le seul moyen de les faire reculer durablement est un engagement politique déterminé de la puissance publique. En agissant sur les représentations, la puissance publique dispose d'un levier fort pour transformer l'égalité formelle en égalité réelle.

- **Accompagner et former les enseignants en intégrant à leur formation initiale et continue des modules permettant d'appréhender les mécanismes de domination et de les déconstruire avec les élèves. Les inspections générales pourraient être chargées de conduire une mission annuelle sur la réalité des discriminations dans les établissements scolaires et sur les actions menées pour les combattre (intervention des associations, programmes sur le vivre ensemble, projets d'établissements). Nous veillerons à ce que les manuels scolaires ne véhiculent d'aucune manière que ce soit les stéréotypes sexistes, racistes, homophobes ou transphobes. Pour lutter contre le suicide des jeunes lesbiennes gays bi et trans, victimes de nombreuses discriminations liées à l'orientation sexuelle et au genre, nous formerons des personnels publics aux réalités des vies des personnes LGBT et de leurs familles.**

- **Soutenir les associations et l'éducation populaire** qui ont souligné à plusieurs reprises ces dernières années la diminution drastique des moyens accordés à la lutte contre le racisme, le sexisme, l'homophobie et la transphobie. Pour faire reculer les préjugés, nous nous appuyerons sur le mouvement social et associatif, qui a un rôle à jouer aux côtés des pouvoirs publics pour faire évoluer les mentalités.

- **L'audiovisuel public** peut être un vecteur important de la persistance ou du recul des stéréotypes. En renforçant les éléments de son cahier des charges, nous pouvons lui faire jouer ce rôle essentiel de service public. Il doit y avoir un devoir de résultat sur la pluralité des programmes et l'accessibilité à tous et pour tous, une vigilance dans la politique de production et d'achat de programmes. Nous voulons que la télévision publique, dans ses recrutements et dans la diffusion de ses programmes, veille à représenter la société dans son entier.

- **Enseigner la richesse et la diversité de l'histoire de France.** Il est nécessaire de montrer que la France a toujours été traversée par des vagues de migrations – entre ses territoires comme de l'étranger – et qu'elle s'est construite par les apports de l'étranger. Malgré les débats de ces dernières années, il y a encore un déficit de connaissances et d'explications sur ce passé commun. Si l'Etat est responsable des programmes scolaires, il n'a pas à écrire l'histoire ni à trancher les questions mémorielles. Nous proposons de mettre en place un collectif indépendant de chercheurs, d'enseignants et d'historiens qui veillerait à l'enseignement de l'histoire de l'immigration, de la colonisation et des territoires d'outre-mer dans les manuels scolaires du collège et du lycée comme dans les musées.

- **Assurer l'égalité de traitement de tous les citoyens par la police et la justice en contrôlant les contrôles d'identité.** La politique du chiffre et les objectifs chiffrés d'expulsions d'étrangers ont instauré un climat délétère de suspicion généralisée envers les étrangers et les jeunes et ont entraîné une dérive dans les contrôles d'identité réalisés par la police. L'interdiction des contrôles au faciès doit donc être réaffirmée. Il est également indispensable de rappeler que les contrôles d'identité sont strictement encadrés par la loi et doivent être motivés comme tout acte administratif. **Nous proposerons l'expérimentation d'un système d'attestation, remis par le policier qui contrôle l'identité à la personne contrôlée.** La mise en œuvre de cette mesure fera l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales des policiers. Une telle mesure aurait un double effet : elle permettrait à ceux qui s'estiment harcelés de le prouver et permettrait également aux policiers de ne pas être accusés à tort. Cette mesure a déjà été expérimentée avec succès aux Etats-Unis, à New York et dans l'Illinois notamment, et contribuerait à renforcer la confiance entre les citoyens et leur police.

- **Eradiquer les discriminations dans l'emploi.** La puissance publique doit donc commencer par balayer devant sa porte : il revient à l'Etat d'impulser une dynamique et d'harmoniser ce qui se fait dans les collectivités. Il ne s'agit pas seulement de former les agents en interne pour assurer un recrutement et un déroulement de carrière égalitaires de ses personnels, mais aussi de repenser l'accueil du public. Les clauses sociales figurant dans les cahiers des charges des appels d'offres pour les marchés publics doivent exiger des entreprises qu'elles agissent, en leur sein, contre les discriminations. Concernant les recrutements, dans le domaine privé comme public (hors concours), la procédure d'anonymisation des candidatures (par le biais de logiciels internes à l'entreprise ou de plateformes externes) doit être généralisée à tous, et concerner également les stages. Pour assurer un traitement égal des salariés lors de leur recrutement et du déroulement de leur carrière, ce qui valorisera également les entreprises, **nous proposons la mise en place d'une formation anti-discriminations certifiée pour les recruteurs et DRH.** Le bilan social de l'entreprise devra faire état, chaque année, des avancées et réalisations en ce domaine, ce qui valorisera également les entreprises.

2. Mesurer les discriminations pour mieux les combattre

Il est nécessaire pour mieux lutter contre les discriminations d'être capables de mieux connaître le sentiment de discrimination qui existe dans la population française. La mauvaise idée des statistiques ethniques a pour conséquence de classer les individus en fonction de catégories qui n'ont aucune réalité scientifique ni légitimité. Nous le refusons.

Nous proposons en revanche de mesurer la discrimination, seul moyen d'identifier les discriminations indirectes. Nous proposons que soit réalisée une **grande enquête indépendante sur les discriminations**, qui serait menée par l'INSEE sur le modèle du recensement de la population, à partir des 18 critères légaux de discrimination, de manière anonyme et sur le principe de l'auto-déclaration. Cette enquête permettra d'obtenir une véritable photographie de la discrimination et du sentiment de discrimination, mais en respectant le principe républicain d'égalité.

3. Sanctionner les discriminations

La France dispose aujourd'hui d'un arsenal juridique important, mais très peu utilisé. Il s'agit maintenant de le mettre en œuvre : nos concitoyens ne comprendraient pas que les discriminations restent impunies et perdurent, alors qu'on ne cesse de surenchérir sur la sévérité de la politique pénale. Une réelle politique de sanction des discriminations suppose de faire de la lutte contre les discriminations une priorité de la politique pénale et donner des instructions de fermeté aux parquets : la discrimination est un délit qu'il faut punir sévèrement.

La question des discriminations est aujourd'hui insuffisamment connue des services de police et des professionnels de la justice. À titre d'exemple, au cours de leurs 3 années de formation, les magistrats ne bénéficient que de 4 heures de sensibilisation à la lutte contre les discriminations. Nous proposons que **les policiers et les magistrats bénéficient d'une formation spécifique à la lutte contre les discriminations, obligatoire, dans le cadre de leur formation initiale et de la formation continue.**

Il faudra également élargir la possibilité donnée aux associations d'agir **en justice en faveur des victimes en leur permettant de le faire, sauf avis contraire de la victime et non plus avec son accord exprès comme c'est le cas aujourd'hui.** Nous proposons également de **renforcer les moyens accordés aux associations de lutte contre les discriminations afin de les aider à remplir leurs missions.**

La Halde, principal outil de lutte contre les discriminations, est aujourd'hui menacé de disparition par la droite qui veut l'absorber dans les services du « Défenseur des droits ». Nous sommes attachés à l'existence d'une

instance indépendante, compétente pour accueillir **des personnes victimes de discriminations et aider au montage des dossiers**. Les socialistes s'engagent à revenir sur la dilution prévue de la Halde dans le Défenseur des Droits et de maintenir la Halde en tant qu'institution indépendante, identifiée par le public, et autonome. En matière pénale, la charge de la preuve incombe à la victime, au nom de la présomption d'innocence. La Halde a ici un rôle important à jouer **pour aider les personnes qui s'estiment victimes de discriminations à recueillir des éléments de preuve, notamment via les testings**. Par ailleurs, nous voulons renforcer le volet promotion de l'égalité et faire en sorte que les délibérations de la Halde dans ce cadre soient enfin suivies d'effet. La Halde doit être ouverte aux motifs de discriminations liées à l'identité de genre et à la transphobie. Nous agissons contre les discriminations dont peuvent encore faire l'objet les personnes séropositives dans l'emploi et dans certains services. La Halde doit concentrer son action sur la lutte contre les discriminations et ne pas avoir en charge les médiations, apanage de la justice. Ses moyens doivent, par ailleurs, être renforcés pour lui permettre d'exercer ses missions, notamment par: le droit de visites inopinées (sur les lieux de travail par exemple) ; faire évoluer la loi pour favoriser les actions de groupes ; changer le mode de nomination (actuellement par le Président de la République) ; élargir le budget (aujourd'hui d'un million d'euros en France contre 70 millions en Angleterre).

C. Se donner les moyens d'atteindre l'égalité femmes – hommes

Les droits des femmes et l'égalité ont largement avancé depuis la seconde guerre mondiale, sous la double impulsion des mouvements féministes et de la gauche qui a su leur offrir un débouché législatif et politique. Les progrès ont été réels : entrée massive des femmes dans le monde du travail, accès à l'autonomie financière, droit à l'avortement et à la contraception, mesures pour l'égalité professionnelle... La différence de sexe est pourtant encore la base d'une profonde discrimination à l'endroit des femmes aux quatre coins du monde. Dans notre République en 2010, les stéréotypes sexistes, l'orientation vers des métiers moins valorisés et moins rémunérés, les carrières professionnelles interrompues, la prostitution, les violences faites aux femmes, la quasi exclusion du pouvoir de décision, les petites retraites, les tâches domestiques, l'éducation des enfants et le soin aux personnes dépendantes, etc., toutes ces violences et discriminations pénalisent les femmes, parce qu'elles sont des femmes, et entravent leur émancipation. La conquête pour l'égalité des droits à laquelle les socialistes ont largement pris part dans les années passées n'est pas terminée.

En tant que socialistes, nous refusons les déterminismes et les hiérarchies justifiés par un prétendu « ordre naturel ». Nous n'acceptons pas qu'un déterminisme de genre soit utilisé pour répartir et reproduire la hiérarchie des rôles sociaux, et assigne tant les femmes que les hommes à des rôles déterminés et immuables (sphère publique pour les uns et sphère privée pour les autres). Nous réaffirmons que l'universalisme des droits n'est pas négociable et vaut pour toutes et tous. Si elle bafoue les droits des femmes, aucune pratique ne saurait être acceptée au nom du relativisme culturel. Prenant acte que les mécanismes sexistes et misogynes structurent profondément l'organisation de la société, **nous savons que promouvoir l'égalité entre les sexes est un puissant levier de transformation de la société**.

Notre action pour l'égalité femmes – hommes aura pour leviers l'égalité professionnelle, la citoyenneté, l'éducation à l'égalité, le droit à disposer de son corps et la lutte contre les violences. Nous le savons, les inégalités entre les sexes sont transversales et nécessitent une action des pouvoirs publics dans de nombreux domaines. Un **Ministère des droits des femmes** et de l'égalité entre les genres garantira la mise en œuvre de ces politiques d'égalité de manière transversale.

Nous prendrons appui sur les travaux menés en Europe, comme la « Clause de l'européenne la plus favorisée » qui vise à harmoniser par le haut les politiques nationales en faveur de l'égalité femmes – hommes en s'inspirant des meilleurs politiques en vigueur dans les pays européens.

1. L'égalité professionnelle : des droits formels à l'égalité réelle

L'autonomie financière est un aspect central de l'émancipation des femmes. 27 ans après la première loi sur l'égalité professionnelle (loi Roudy), les inégalités persistent pourtant à des niveaux alarmants. La mobilisation contre la réforme des retraites l'a bien montré. Les salaires des femmes sont encore inférieurs de 27% à ceux des hommes, deux tiers des salariés à bas salaire sont des femmes, elles sont plus concernées par le chômage, les contrats précaires, les emplois peu qualifiés, le temps partiel subi.

Passons des déclarations d'intention aux objectifs dans le temps : nous voulons à échéance de 5 ans, diviser par deux les écarts de salaires entre les femmes et les hommes. Plusieurs leviers existent.

Les écarts de salaires entre femmes et hommes ont cessé de se réduire à partir du moment où les

entreprises ont massivement recouru au temps partiel. Il nous faut maintenant décourager le recours à cette forme de contrat de travail, majoritairement subi et qui précarise fortement les femmes salariées qui en compose l'immense majorité. Un temps partiel implique de fait souvent un salaire, une promotion, une retraite et une autonomie partiels. **Nous proposons que les cotisations patronales soient majorées pour les temps partiels** et que l'entreprise organise la possibilité pour les salariés qui le souhaitent de passer à temps plein. Nous lutterons contre les horaires atypiques et engagerons une action avec les partenaires sociaux afin de promouvoir un temps partiel choisi et non pas subi. **Les entreprises auront l'obligation, lors de la signature du contrat de travail, d'informer les salariés des conséquences sur le niveau de leur retraite ainsi que de la possibilité de cotiser à temps complet et de bénéficier d'une prise en charge du surcoût par l'employeur.**

Les entreprises, petites et grandes, ainsi que les associations, devront procéder, dans le délai d'un an, à un diagnostic de situation comparée des salariés et des salariées. Les diagnostics seront réalisés selon des critères précis, prévus par la loi, prenant notamment en compte les écarts de salaires, les évolutions de carrière dans le temps, et la place des sexes dans la hiérarchie. Un accord négocié avec les syndicats devra être adossé à ce diagnostic de situation comparée, présenté par chaque entreprise. En cas de défaut de diagnostic et d'accord négocié, une pénalité sera imposée à l'entreprise, calculée sur la base de sa masse salariale. La proposition actuelle du gouvernement d'une pénalité d'un pourcent de la masse salariale est insuffisante. Pour être efficace, la pénalité pour non-respect de la loi, doit coûter plus cher que la mise en place des mécanismes garantissant l'égalité ! **L'attribution des subventions et des marchés publics aux entreprises** sera conditionnée au respect de ces exigences légales.

2. Pour une pleine citoyenneté des femmes

Longtemps mises à l'écart de la vie publique, les femmes doivent avoir le droit d'accomplir tous leurs devoirs de citoyennes. La responsabilité du destin collectif leur appartient aussi. Cela exige d'étendre le partage du pouvoir de décision à égalité à toute la sphère publique, qu'elle soit politique, économique ou sociale et de généraliser une démarche contraignante. Parmi la longue liste des anomalies démocratiques citons que les hommes représentent 81,5 des députés, 83,9% des emplois de direction dans la fonction publique d'Etat, 92% des directeurs de théâtres, 92% des membres des conseils d'administration des 500 premières grandes entreprises françaises, 9 membres sur 11 au Conseil constitutionnel.

Le Parti Socialiste, porteur d'une nouvelle ambition démocratique, est déterminé à agir et à donner l'exemple. Comme nous l'avons affirmé lors de la Convention sur la Rénovation, nous mettrons en œuvre un ensemble de mesures pour généraliser la parité dans nos rangs. Le gouvernement sera paritaire au niveau de ses ministres et de ses secrétaires d'Etat. **Pour les élections nationales au scrutin uninominal, les partis politiques qui ne respecteront pas l'objectif paritaire dans le cadre des investitures verront leur dotation publique supprimée.**

La parité s'appliquera aux conseils d'administration et de surveillance des entreprises de plus de 250 salariés et de plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel ainsi qu'aux entreprises et établissements publics de l'Etat. Le cumul des mandats au sein des conseils d'administration sera limité à deux mandats simultanés (au lieu de cinq).

3. Eduquer pour changer les mentalités et transformer la société

Devenue une obligation légale depuis 2001, l'éducation à la sexualité à l'école est peu appliquée : les moyens comme la volonté manquent. Comme nous le montrent des programmes expérimentés dans nos territoires, elle a pourtant pour conséquence à court terme une baisse des violences, une meilleure attention des élèves, une prévention accrue dans le domaine de la santé et à plus long terme une baisse des violences faites aux femmes, un recul du machisme, une baisse sensible des suicides chez les adolescents et une plus grande facilité d'émancipation des femmes et des hommes des rôles qui leur sont assignés. Le poids des rôles sociaux, des préjugés, pèse sur la possibilité des individus à exprimer librement et vivre sereinement leur genre et leur sexualité, lorsqu'ils s'écartent des modèles dominants. L'éducation permettra de déconstruire les préjugés de genre, sexistes et de lutter contre les violences et discriminations qu'ils engendrent. Nous **formerons tous les acteurs éducatifs** à la question de l'éducation aux rapports entre les sexes, à partir d'un travail sur les stéréotypes et les assignations de genre. Pour **tous les élèves**, de la classe de CP à la terminale, et tous les ans, 6 heures d'éducation à la sexualité, à l'égalité et au respect mutuel, seront assurées. Les intervenants extérieurs devront nouer des liens avec les acteurs scolaires et extra-scolaires liés à l'établissement afin d'intégrer la question de l'égalité entre les sexes et les sexualités dans un projet global.

4. Disposer de son corps : garantir l'accès à l'avortement

L'accès à l'IVG et à la contraception sont des droits reconnus en France mais une fois de plus, le fait que la loi existe ne signifie pas qu'elle soit appliquée. Concernant l'IVG, les médecins ne sont pas suffisamment formés à cet acte médical et l'accueil en milieu hospitalier reste insuffisant. Les politiques mises en œuvre par la droite ont des effets désastreux : sous le coup de restrictions budgétaires, les hôpitaux ferment des centres IVG qui garantissent pourtant l'accès à ce droit fondamental pour les femmes. Nous veillerons à ce que la loi – qui oblige chaque structure hospitalière à disposer d'un centre IVG – soit respectée et appliquée dans son intégralité. Pour cela la formation des médecins comprendra un cursus obligatoire portant sur l'interruption de grossesse, et les vacations médicales de pratique de l'IVG seront fortement et incitativement revalorisées. **Nous souhaitons que les mineurs et les mineurs aient accès à une contraception gratuite et anonyme auprès des médecins généralistes.**

5. La lutte contre les violences faites aux femmes

Les chiffres sont connus et pourtant, depuis des années, ils évoluent peu. Une femme meurt tous les deux jours et demi sous les coups de son conjoint et des dizaines de milliers de femmes sont violées chaque année en France. **Un Observatoire national** sur les violences faites aux femmes sera créé. **Une formation** sera assurée pour l'ensemble des professionnels concernés pour prévenir les violences, les repérer et prendre en charge les victimes. Cette formation doit être transversale pour permettre une mutualisation des expériences et une bonne appréhension du rôle de chacun.

Sous l'impulsion du mouvement féministe et des parlementaires de gauche, une loi a été votée en juin dernier. Nous veillerons à sa mise en œuvre et pallierons ses insuffisances, notamment en matière de prévention et en protégeant les femmes étrangères victimes de violences. Par ailleurs, des mesures éducatives et si nécessaires législatives seront prises pour lutter contre les violences que représentent l'excision des petites filles et les mariages forcés (60 000 par an).

Pour les socialistes, il ne peut y avoir d'égalité entre les sexes tant que l'achat et la vente du corps d'un être humain sera organisé. La prostitution et son organisation à travers des réseaux mafieux représentent une forme de domination à la jonction de différentes oppressions : des hommes sur les femmes, des riches sur les pauvres, du Nord sur le Sud. L'exploitation commerciale de toute personne humaine doit être sévèrement combattue. **Les socialistes voteront une loi visant l'abolition du système prostitueur** qui intégrera la prévention par l'éducation, le démantèlement des réseaux, la réinsertion des personnes prostituées, la fin de la répression des personnes prostituées instituée par la droite et la pénalisation du client prostitueur.

D. Un champ à réinvestir : l'égalité d'accès à la vie de la cité

La reconnaissance récente de la notion de « **situation de handicap** » renvoie l'inadaptation au niveau de la société. C'est l'environnement inadapté qui crée une situation de handicap pour la personne. Comme tous les autres citoyens, les personnes en situation de handicap ont des besoins et des aspirations variés et variables. Nous pouvons d'ailleurs tous être en situation de handicap à un moment donné, privé de paire de lunettes, une jambe dans le plâtre, encombré d'une poussette, au cours d'une maladie ou d'un séjour dans un pays dont nous ne maîtrisons pas la langue. Chacun est différent et a le droit d'être différent. **Il ne s'agit donc pas de « prendre en charge » les personnes en situation de handicap mais d'assurer une égalité réelle dans l'accès à la vie de la cité, tout au long de la vie** comme nous y invite l'article 4 de la Convention de l'ONNU relative aux droits des personnes en situation de handicap.

La France est très en retard. Les maigres instruments qui auraient pu permettre une vue transversale sont sacrifiés sur l'autel de la révision générale des politiques publiques (RGPP), comme en témoigne la suppression de la délégation interministérielle aux personnes handicapées (DIPH).

Une famille française sur quatre est concernée par le handicap et subit à chaque étape de la vie les conséquences de l'absence de politique publique d'ampleur. Des milliers d'enfants en situation de handicap sont exclus du système scolaire. Le placement en établissements spécialisés, en accueil de jour ou de manière prolongée, doit être le fruit d'une décision de la personne ou de son entourage et non un choix par défaut. Le travail est le lieu où les préjugés s'expriment le plus : **le taux d'activité des personnes en situation de handicap est de 45% (contre 70% pour l'ensemble de la population).** Les discriminations concernant l'accès aux soins sont également nombreuses, alors même que les personnes en situation de handicap ou atteintes d'une affection de longue durée ont besoin d'un suivi médical régulier. Dans la vie quotidienne, les situations

de handicap créent des obstacles parfois insurmontables et insoupçonnables pour ceux qui ne les vivent pas. L'isolement s'accroît : d'après l'INSEE, 580 000 personnes déclarent être confinées dans leur logement.

L'accès et la participation des personnes en situation de handicap à tous les niveaux de la société sont pour les socialistes une question de volonté politique. Le droit à la compensation est aujourd'hui inscrit dans la loi. Il doit s'appliquer en tenant compte de la situation de chacune des personnes. C'est un devoir qui relève de la solidarité nationale et de la grandeur d'une nation. Nous devons lutter contre les préjugés qui consistent à croire que les personnes en situation de handicap doivent se conformer aux mêmes normes sociales que la population qui n'est pas en situation de handicap, ou qu'elles doivent être soumises à une tutelle extérieure.

Les socialistes s'engagent à prendre une série de mesures fortes afin de garantir l'égalité d'accès à la vie de la cité quelle que soit la situation de chaque citoyen :

- Nous garantirons l'application de l'Agenda 22 et l'existence d'un volet « handicap » dans chaque loi.
- Nous assurerons la présence de personnes en situation de handicap dans toutes les institutions les concernant ou les représentant.
- Nous mettrons fin à la barrière d'âge de 60 ans et **nous créerons un droit universel à la compensation de la perte d'autonomie, financé par la solidarité nationale et articulé autour de Maisons départementales de l'autonomie.** Cette mesure s'appuiera sur les expérimentations innovantes conduites par des Conseils généraux à majorité socialiste depuis plusieurs années.
- **Nous assurerons une garantie des ressources en élevant l'Allocation Adulte Handicapé et le complément de ressources à 80% du SMIC brut dans un premier temps puis 100% soumis à l'imposition, sans prise en compte des revenus du conjoint.**
- Nous créerons un statut pour les jeunes en alternance et en stage et favoriserons le tutorat d'enseignement pour l'arrivée en entreprise. **Nous durcirons les sanctions en cas de non-respect par les entreprises et les collectivités de l'obligation d'employer 6% de salariés en situation de handicap.**
- Nous rendrons accessibles tous les services de l'Etat et les administrations (notamment par la création d'un service public de la communication adaptée) et réaliserons des campagnes de sensibilisation.

IV. Des services publics universels et personnalisés pour relever les nouveaux défis de l'égalité

Face aux inégalités de tous ordres, notre société exprime aujourd'hui un besoin criant de services publics. Pour assurer une égalité réelle entre tous les citoyens, quels que soient leurs ressources, leur âge, leur territoire, la société doit se donner les moyens d'apporter une réponse collective et adaptée aux besoins humains.

Pour être à la hauteur des nouveaux défis de la société, il est temps de rompre avec l'a priori idéologique qui pèse sur l'intervention publique dans certains secteurs. Superprofits de Total ou de l'industrie pharmaceutique, disparités évidentes dans le coût et la qualité de l'eau, coupures d'électricité géantes dans les pays ayant privatisé la fourniture d'électricité, fourvoiement des banques dans le marché à risque des *subprimes* : les exemples abondent des dérives ou des impasses auxquelles ont conduit les privatisations menées depuis une vingtaine d'années. La crise majeure du système capitaliste doit être l'occasion pour la société de redéfinir collectivement ce qui doit relever du marchand et du non-marchand, du lucratif et du non-lucratif.

Nous considérons que la réponse à certains besoins humains essentiels doit être garantie à tous. Un certain nombre de biens communs ne peuvent être livrés à la sphère marchande. Au-delà, les socialistes réaffirment avec force que la puissance publique est souvent la seule à même d'assurer durablement l'égalité d'accès, péréquation tarifaire, continuité du service, aménagement du territoire et investissements de long terme stratégiques mais non immédiatement rentables, bref de garantir l'intérêt général.

Bien sûr, là où les services publics fonctionnent mal, il faut corriger les dysfonctionnements, pallier les insuffisances. Nous ne sommes ni fétichistes ni conservateurs et prôtons des services publics efficaces et à la pointe du progrès technologique.

Mais là où les socialistes souhaitent étendre le champ d'intervention de la puissance publique dans de nouveaux domaines, renforcer et adapter les services publics, la droite n'a de cesse, depuis près de 10 ans, de les affaiblir, quand ce n'est pas simplement de les démanteler. Libéralisation, privatisations, réduction drastique du nombre de fonctionnaires, révision générale des politiques publiques : la vie quotidienne des Français s'en trouve considérablement affectée. Il est grand temps d'inverser la vapeur. Nous commencerons par réparer les dégâts causés par la droite au service public, en particulier en redonnant à la Poste son statut public.

Les Français attendent aujourd'hui de la puissance publique de nouvelles protections, de nouvelles avancées, que le service public garantisse l'égalité pour tous et un véritable exercice de nos droits sur l'ensemble du territoire. Nous devons en particulier prendre en compte les spécificités des territoires ruraux et de la montagne, pour assurer la présence d'un Service public de qualité au plus près du citoyen. **Il s'agit pour nous d'affirmer une double ambition : l'universalité des services publics, dont la présence sur les territoires est essentielle, et leur personnalisation pour aller vers l'égalité réelle, qui suppose la concentration des moyens là où existent des besoins prioritaires et des possibilités de choix pour les usagers.**

L'universalité des services publics passe par un service consulaire adapté aux besoins des françaises et français dont le nombre est en progression constante hors de l'hexagone. L'action extérieure de l'Etat dans ce domaine devra être dotée de moyens suffisants pour améliorer le service public rendu aux compatriotes demeurant en résidence à l'étranger. 1,5 millions de compatriotes sont enregistrés sur les listes consulaires en 2010, et 2.5 millions de françaises et français vivent aujourd'hui à l'international

Loin de la seule défense figée de l'existant, il s'agit aujourd'hui d'inventer la régulation et les nouvelles socialisations indispensables pour répondre efficacement aux besoins, aux niveaux local, national et européen. Les nouveaux besoins, nés des évolutions structurelles de notre société n'ont été pris en charge que de manière partielle et disparate. Il s'agit maintenant de porter un discours non plus défensif mais offensif : l'ère des services publics doit renaître pour relever les défis du temps présent !

Il s'agit également d'inventer un service public qui prévienne les inégalités et ne se contente plus seulement de les réparer, un service public qui réponde également à une stratégie préventive fondée sur le principe « d'investissement social ». L'Etat prévoyant est un Etat accompagnant qui doit préparer et non plus seulement réparer. Passer d'un Etat infirmier à un Etat prévoyant c'est passer d'une nation qui corrige les inégalités à un Etat capable d'investir dans la prévention de celles-ci.

La personnalisation des services publics offre une réponse à ces défis. Elle propose de prendre en compte les trajectoires des individus, leurs aléas et l'émergence de nouvelles inégalités entre les genres, les générations et les groupes sociaux. Il s'agit de bâtir une conception innovante du service public, qui permette d'apporter des réponses tenant compte des territoires et des êtres humains. Des services publics qui ne se contentent plus de l'égalité formelle, mais se donnent l'égalité réelle pour ligne de mire.

Cela suppose de démocratiser les services publics, en renouant avec leur ambition initiale d'une gestion pour mais aussi par les usagers. La détermination et la satisfaction des besoins, le respect de l'intérêt général doivent résulter d'un processus de construction partagée entre les différents acteurs des services publics que sont les usagers, les représentants élus, les agents et les opérateurs. Il faut imaginer des formes nouvelles de participation et de contrôle, aux niveaux local, régional et national. Si la définition des principes et objectifs ainsi que le choix des moyens mis en œuvre incombent à la représentation nationale et au gouvernement, l'évaluation des besoins en amont et la mesure des résultats en aval devraient s'ouvrir beaucoup plus largement à l'ensemble des acteurs concernés. Les communes, départements et régions à majorité socialiste ont expérimenté à une large échelle différentes formes d'implication des usagers dans la définition d'objectifs et de priorités du service public local, mais aussi dans l'évaluation de leur action. Qu'il s'agisse de comités d'usagers dans de nombreux domaines, de comités de ligne pour les transports, ou parfois de panels citoyens, ces expériences seront généralisées.

C'est aussi une partie de la réponse à la crise démocratique qui se joue dans la réinvention des services publics : alors que les citoyens ne croient plus en l'efficacité de l'action politique du fait de son impuissance réelle ou supposée, il est plus que jamais nécessaire de réarmer le politique, de lui redonner des leviers d'intervention sur le réel. Les services publics doivent répondre aux aspirations de la société à construire démocratiquement et collectivement son avenir.

Enfin, notre engagement nécessitera d'impulser au niveau européen cette salutaire réappropriation démocratique. Après des années de directives sectorielles de libéralisation dans les domaines de l'énergie, des transports et de la poste, nous demandons qu'une évaluation objective de l'ouverture à la concurrence des Services d'Intérêt Economique Général soit réalisée et permette un vrai débat sur la révision des choix politiques en la matière. **Le projet européen doit s'ouvrir à des coopérations communautaires dans le domaine de l'énergie, des services postaux, des transports, etc.** Cela passera aussi par la renégociation du régime des aides d'État. De même, les dépenses d'avenir liées à l'éducation, aux infrastructures ou aux services publics répondant à des besoins fondamentaux ne devraient pas être comptabilisées pour l'appréciation du respect des critères du Pacte de stabilité. Nous porterons ces revendications au Conseil européen si nous l'emportons en 2012. La transposition de la directive Services et les règles communautaires relatives aux financements publics créent par ailleurs une insécurité juridique préjudiciable aux services publics locaux. Le traité de Lisbonne offre des points d'appui juridiques pour légiférer et sécuriser l'action des pouvoirs nationaux, régionaux et locaux pour organiser et gérer leurs services publics. Nous demanderons donc que des mesures législatives et réglementaires soient prises en ce sens.

A. Des Français enfin égaux face à la santé, droit fondamental

Plus de 220 milliards d'euros (soit 11,7% du PIB) sont investis chaque année dans les dépenses de santé, et pourtant les inégalités de santé restent flagrantes. L'espérance de vie d'un ouvrier est inférieure de 7 ans à celle d'un cadre, et l'écart d'espérance de vie en bonne santé atteint même dix ans. Ces inégalités sont particulièrement insupportables car elles touchent à ce qu'il y a de plus intime et s'apparentent à une condamnation à mort anticipée des personnes les plus fragiles socialement. Au-delà, si les Français restent dans leur majorité satisfaits de la qualité de leur système de santé, ils s'inquiètent légitimement des honoraires de plus en plus élevés, de la baisse continue des remboursements, de l'apparition de déserts médicaux en zones tant urbaines que rurales, de l'allongement des listes d'attentes chez de nombreux spécialistes et de la difficulté à trouver un médecin le soir ou le week-end.

La lutte contre ces inégalités inacceptables doit être le premier de nos objectifs. Notre ambition est de garantir l'universalité de l'accès aux soins et d'améliorer durablement l'état de santé de l'ensemble de la population.

1. Faire de la prévention la priorité

Chacun sait que le développement de la prévention est la condition de progrès durables sur le front de la santé, et se révèle nettement moins coûteux à terme que la réparation. Le principe de précaution/prévention doit s'appliquer aux politiques de santé publique. La santé a été ignorée dans le grenelle de l'environnement. La

cris de l'assurance maladie est aussi une crise sanitaire, celle du tout curatif et de l'ignorance des modifications des écosystèmes sur l'extension des modes des maladies chroniques. Le plan Cancer sera complété par volet environnemental.

Le médecin généraliste, qui doit être reconnu comme le pivot de l'offre de soins de proximité et **doit avoir un rôle central en la matière.**

Au-delà, nous ferons faire des progrès décisifs à la prévention en promouvant la santé au travail, dans l'environnement, dans l'alimentation et dans la prise en charge de l'enfance. Nous concentrerons les efforts en direction des publics les plus fragiles et les plus exposés aux risques sanitaires et au développement de certaines pathologies. Les campagnes de prévention devront être adaptées pour ne pas creuser davantage les inégalités sociales de santé. Le rôle des mutuelles dans la prévention sera valorisé.

La santé au travail est un enjeu humain prioritaire : il est intolérable que des millions de travailleurs ruinent leur santé en travaillant. C'est aussi un enjeu économique considérable : le coût annuel des accidents du travail et des maladies professionnelles représente 60 milliards d'euros. Lutter contre l'explosion du stress au travail ou des troubles musculo-squelettiques, c'est améliorer les conditions de vie de millions de nos concitoyens, c'est aussi faire des économies ! **Le rôle du CHSCT doit être renforcé.** Il doit pouvoir user d'un droit d'alerte lorsque les choix organisationnels ou des impératifs de performance déraisonnables mettent en danger les salariés, et dont les membres seront élus directement et bénéficieront d'une formation plus importante et obligatoire. **Nous renforcerons la médecine du travail, nous rétablirons son indépendance que le gouvernement a tenté de remettre en cause à l'occasion de l'adoption du projet de réforme des retraites** et nous garantirons ses prérogatives de médecine de prévention au service des salariés.

La promotion de la santé des enfants et des adolescents, par le dépistage et la prise en charge des handicaps, des difficultés d'apprentissage, des troubles du comportement, des situations d'obésité et des problèmes bucco-dentaires, est un levier décisif pour lutter contre les inégalités à la racine. Ceci implique de renforcer les services de protection maternelle et infantile et de santé scolaire et de mieux coordonner les équipes de soin de proximité avec ces services. Cette dernière doit être revivifiée, en rétablissant une présence de qualité et en quantité suffisantes de médecins, d'infirmières, de travailleurs sociaux dans les écoles ; une meilleure coordination des équipes de soin de proximité avec ces services devra être menée. Les adolescents échappent trop à la prévention et aux soins, notamment s'ils ont une maladie chronique. Il est nécessaire de maintenir et d'augmenter des lieux d'accueil adaptés comme les maisons des adolescents, jouant aussi pour eux un rôle de dispensaire.

2. Un nouvel âge de l'organisation des soins

Notre organisation des soins de proximité est à bout de souffle.

La médecine libérale, dans son fonctionnement traditionnel (exercice solitaire, paiement à l'acte, faiblesse des coopérations avec les autres praticiens, avec l'hôpital et avec les autres professions de santé telles que les infirmiers ou les kinésithérapeutes), a vécu : elle est désertée par les jeunes médecins, qui sont moins de 10 % à s'installer en libéral à la sortie de leurs études.

Dans le système actuel, dont les ressources sont pourtant socialisées pour l'essentiel, la puissance publique manque de leviers d'action sur des soins de proximité assurés très majoritairement par le secteur libéral et ne peut que déplorer son incapacité à agir :

- **Le paiement à l'acte, quels que soient le dévouement des médecins et leur conscience professionnelle, n'est pas propice à ce que du temps soit consacré à la prévention, à l'éducation thérapeutique du patient ou à l'accompagnement de malades chroniques.** Il constitue une incitation au tout curatif, à la sélection de patients « faciles » à prendre en charge car nécessitant des actes médicaux standardisés et donc aisément reproductibles, et à l'inflation des dépenses.

- **La liberté totale d'installation a de nombreux effets pervers et constitue la principale cause de l'accentuation des inégalités territoriales :** il y a 50 % de médecins par habitant de plus en Île-de-France ou en PACA qu'en Picardie ou en Normandie. Les quartiers en difficulté ont trois fois moins de médecins que la moyenne de la France urbaine. Les restructurations hospitalières sont d'autant plus mal vécues qu'elles touchent souvent des territoires où les médecins généralistes et spécialistes de ville tendent à disparaître. Sans réaction rapide et ambitieuse de la puissance publique face à la création de déserts médicaux, de nombreux patients n'auront bientôt plus aucun accès aux soins, ou devront les différer. En outre, la combinaison de la liberté

d'installation et de la rémunération à l'acte est un facteur inflationniste sur les dépenses de santé dans les zones denses.

- **L'accès aux soins le soir ou le week-end est souvent difficile.** L'hôpital est le service public ouvert en permanence et pratiquant le tiers payant, il subit un afflux important : depuis 1990, le nombre de visites aux urgences a doublé. Ce déversement sur l'hôpital est coûteux et inefficace. Il aggrave les difficultés de l'hôpital public déjà soumis à la concurrence déloyale des cliniques privées (en permettant à ces dernières de sélectionner les patients, de rémunérer largement les médecins sans aucune des contraintes de service public, on creuse indirectement les déficits des hôpitaux publics).

Les départs massifs en retraite dans les quinze années à venir risquent d'aggraver certaines difficultés mais peuvent aussi faciliter l'entrée dans un nouvel âge de l'organisation des soins.

Les incidences de la loi Bachelot, la mise en place des Agences Régionales de la Santé et la loi HPST (Hôpital Patients Santé Territoires) non seulement mettent en concurrence les différents acteurs de ces secteurs mais impactent sur la qualité des soins et du service rendu ainsi que sur le coût des prestations des patients et des usagers (personnes âgées et personnes handicapées). Nous modifierons ces lois qui favorisent la marchandisation et la privatisation des services au détriment de la prise en compte de l'intérêt général qui réside dans le service rendu aux patients, personnes âgées, personnes handicapées et dont les conséquences directes sont à terme, une ségrégation dans l'accès aux soins, en particulier concernant la suppression de certains services dans les hôpitaux de proximité, dans les EPAD (Établissement pour Personnes Âgées Dépendantes) et enfin les établissements du secteur social et médico-social.

Les replâtrages ne sont plus de mise, il est temps de refonder l'organisation des soins de premier recours, afin de permettre l'accès de tous les Français à des soins de proximité de qualité.

L'organisation des soins doit profondément évoluer pour parvenir à une répartition plus harmonieuse entre soins de ville et hôpital. La puissance publique doit en particulier se redonner une capacité à agir sur les soins de proximité.

Cette capacité d'agir passe d'abord par une mutation profonde des modes de rémunération des médecins généralistes, par l'introduction du paiement au forfait (le paiement à l'acte ayant vocation à devenir à terme résiduel) afin notamment de permettre aux professionnels de consacrer plus de temps à la prévention, à l'éducation à la santé et à la prise en charge de patients socialement défavorisés. Le forfait pourra être différencié en fonction du profil du patient (âge, affections chroniques...) et d'indicateurs sanitaires et sociaux du territoire. Une telle réforme permettra également de « démarchandiser » la relation patient-soignant.

Nous souhaitons généraliser la mise en place de véritables équipes de soins professionnelles en mesure d'organiser un parcours coordonné du patient et travaillant à partir de protocoles validés par la Haute autorité de santé. Les maisons de santé pluridisciplinaires seront multipliées, pour regrouper des équipes composées de médecins, d'infirmiers et d'autres professionnels de santé (masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, diététiciens, orthophonistes, psychologues, etc.). L'exercice regroupé permettra de mettre enfin en place une véritable permanence des soins et de faciliter la formation continue des professionnels de santé. Il sera encouragé financièrement : les forfaits par patient seront majorés lorsque ces derniers sont pris en charge par des structures d'exercice pluriprofessionnelles. Dans ce cadre collectif, les infirmiers comme l'ensemble des professionnels de santé auront un rôle mieux reconnu : ils pourront réaliser de nouveaux actes, remplir le dossier médical ou encore s'assurer du respect par le patient de ses traitements.

Il faut se donner les moyens, dans le dialogue avec les professionnels de santé, d'assurer une couverture plus homogène du territoire. Nous réaffirmons avec force la nécessité de garantir partout le libre choix par les Français de leur praticien. L'exercice regroupé est de nature à lever les craintes des médecins d'exercer dans des zones moins urbanisées ou dans des quartiers difficiles. Des mesures de régulation bien ciblées doivent être trouvées pour éviter tant la saturation de certains territoires que les déserts médicaux. Dans cette perspective, des systèmes de régulation de l'installation de tous les professionnels de santé, pour répondre prioritairement aux besoins de la population, devront être recherchés, d'abord par la négociation, comme cela a été fait pour les infirmiers libéraux. Nous **proposons de fixer des règles pour concilier la liberté d'installation et les impératifs de lutte contre les inégalités de santé en plafonnant l'installation des praticiens dans les zones sur dotées. Nous proposons également de demander aux jeunes médecins d'exercer dans une zone de santé prioritaire pendant deux ou trois ans à la sortie des études.** Il est pour cela indispensable de renforcer les centres de santé dans lesquels les médecins sont salariés, qu'ils soient publics, associatifs ou mutualistes, dont une récente étude a montré le rôle essentiel dans les zones défavorisées.

L'exercice salarié correspond en effet à une aspiration très forte des jeunes médecins. Ces centres pourraient également avoir un rôle de prévention à la fois médical et social, conformément aux principes d'Etat prévoyant"

Notre méthode de réforme reposera sur la conclusion **d'un nouveau pacte avec les professionnels de santé**. Notre objectif n'est pas de faire des économies à leur détriment, mais de mieux utiliser l'argent de l'assurance-maladie pour financer une organisation plus efficace pour la santé publique. Les professionnels y trouveront leur compte par des conditions d'exercice améliorées et un travail d'un intérêt accru. L'Etat sera aux côtés des collectivités locales pour financer, dans ces déserts médicaux ruraux ou urbains, les maisons de santé qui accueilleront ces praticiens. Ici encore, la définition des programmes et les modalités de gestion de ces équipements s'inspireront des nombreuses expériences réussies conduites par des villes, intercommunalités, départements et régions à majorité socialiste.

La nouvelle organisation des soins de proximité permettra de développer de nouveaux modes de coordination ville-hôpital, ce qui générera des gains d'efficacité importants tout en favorisant la qualité des soins. L'hôpital sera mieux inscrit dans le parcours de soins, des coopérations structurées seront instaurées avec les équipes de médecine de proximité, par exemple pour assurer le suivi du patient après une hospitalisation. Le développement des alternatives à l'hospitalisation sera encouragé. La rationalisation des structures hospitalières se fera dans une logique de santé publique et pas dans une stricte logique comptable, comme c'est le cas actuellement avec le plan social en cours au sein des hôpitaux publics (20 000 suppressions d'emploi), afin de trouver un équilibre entre la qualité et la sécurité des soins d'une part, la proximité et des délais d'accès normés d'autre part. Le mode de financement de l'hôpital sera revu pour remédier aux effets pervers de la T2A et des mesures seront également prises pour limiter les dépassements d'honoraires des cliniques privées. Enfin, nous souhaitons améliorer la rémunération et les conditions de travail des internes, qui sont aujourd'hui la variable d'ajustement de l'hôpital public.

Nous ouvrirons le dossier de la psychiatrie qui traverse une crise aiguë, due au manque de moyens et aux effets destructeurs de la loi HPST qui ne prend pas en compte les spécificités de la psychiatrie. Son organisation en secteurs favorisant la continuité de soins, la proximité et le décloisonnement entre l'hôpital et les soins ambulatoires est mise à mal par la nouvelle loi. Nous mettrons en œuvre une véritable loi de santé mentale, digne des enjeux et des besoins de la population.

3. Reconquérir une prise en charge solidaire des dépenses de santé

Depuis des années, la droite pratique une politique de rationnement des soins visant à « responsabiliser » le patient (franchises médicales, hausse du forfait hospitalier, déremboursements). Année après année, les Français constatent la diminution de leurs remboursements : l'assurance-maladie prend aujourd'hui en charge à peine plus de la moitié du coût des soins courants, et certaines dépenses importantes, tels les frais dentaires ou optiques, ne sont quasiment pas remboursés.

Cette politique est complètement inefficace pour limiter les dépenses car elle n'agit pas sur la cause réelle de leur augmentation. Elle est en outre injuste et contre-productive : 9 millions de nos concitoyens doivent renoncer chaque année à se soigner pour des raisons financières, soit 20 % de plus qu'il y a quatre ans. Le renoncement aux soins ou leur report n'est pas marginal et se traduit par l'aggravation de pathologies dont la prise en charge retardée coûte in fine plus cher à la collectivité.

Cette politique conduite depuis des années, qui consiste en réalité à transférer des dépenses de l'assurance-maladie aux assureurs complémentaires, doit être interrompue. Sous prétexte de ne pas augmenter les impôts, cette politique entame le pouvoir d'achat des ménages en augmentant les cotisations complémentaires, qui ont cru de 50 % en sept ans. Le transfert aux complémentaires, c'est un impôt, réparti de manière injuste puisqu'à la différence de la Sécurité sociale, les cotisations de la plupart des complémentaires ne sont pas calculées en fonction des revenus.

Il est plus juste et plus efficace de socialiser la prise en charge des dépenses de santé. **Nous affirmons un objectif clair : l'assurance maladie doit à nouveau rembourser une part essentielle des soins réellement nécessaires, principe durement mis à mal par la multiplication des franchises médicales et autres forfaits sur les consultations.** Les soins dentaires et optiques, qui sont des soins essentiels et qui n'ont pas de raison d'être laissés au marché comme aujourd'hui, seront enfin pris en charge normalement par la solidarité nationale ; nous agirons en même temps pour en faire baisser les coûts. Nous encadrerons strictement les dépassements d'honoraires, qui n'ont cessé de progresser au cours des dernières années. Nous lutterons fermement contre les refus de soins des bénéficiaires de la CMU et de l'aide médicale d'Etat par des campagnes de testing et la pénalisation de telles pratiques.

S'agissant du financement, il faut d'abord poser correctement le débat. Le thème récurrent du « trou de la Sécurité sociale » enferme la santé dans une litanie anxiogène et dont la vision est à court terme, qui vise à justifier chaque année un nouveau lot de déremboursements et ainsi ouvrir un marché aux assureurs. Le défi financier n'a pourtant pas l'ampleur abyssale qui lui est souvent prêtée – même après la crise, le déficit de l'assurance-maladie représente moins de 10 % de son budget. Il doit cependant être traité de manière responsable. En ne le faisant pas le gouvernement organise le recul des prestations. Sa stratégie est calculée, elle est celle du recul de la solidarité collective, en matière de santé comme de retraite.

La réforme de l'organisation des soins que nous proposons permettra de limiter les dépenses, en réduisant la course aux actes médicaux et les prescriptions inutiles. **Nous rétablirons durablement l'équilibre des comptes de l'assurance-maladie, par une politique active d'amélioration de la pertinence des soins et par une mise à contribution raisonnable de l'ensemble des revenus de la nation.** Nous dégagerons aussi des marges de manœuvre en luttant contre les rentes qui permettent à certains professionnels de santé de jouir de rémunérations excessives financées par la collectivité. Une vraie politique du médicament y contribuera également, alors que les Français sont aujourd'hui parmi les plus gros consommateurs de médicaments au monde et que les génériques ne représentent que 13% des prescriptions en valeur. Les firmes pharmaceutiques qui réalisent des profits très confortables et dont la rémunération représente les deux tiers du prix d'un médicament, alors même que 90% de la demande de médicament est solvabilisée par la collectivité et qu'elles bénéficient d'aides publiques directes ou indirectes importantes (comme le crédit d'impôt recherche), devront être mises à contribution. **La distribution du médicament sera repensée : le système de marges par boîte, qui incite le pharmacien à agir comme un simple commercial, doit être revu.** Le pharmacien pourra ainsi réaliser la dispensation de médicament et le conseil pharmaceutique avec un seul objectif, celui de la santé publique. Il s'agira également de jouer sur les prescriptions en rendant obligatoire la prescription en dénomination commune internationale plutôt que sous le nom de marque.

4. Le droit de finir sa vie dans la dignité

Agir pour l'égalité, c'est aussi garantir la dignité de chaque femme et chaque homme du début de la vie jusqu'à son terme. De nombreux Français, leurs familles et leurs proches, sont confrontés chaque année, en fin de vie, à une souffrance physique ou psychique très lourde. D'importants progrès scientifiques et médicaux ont été réalisés : les traitements anti-douleurs, les soins palliatifs, l'arrêt de l'acharnement thérapeutique autorisé par la loi de 2005. Dans de nombreux cas, ils apportent des réponses et ils doivent être encouragés. Malheureusement, d'autres demeurent sans solution de cette nature. Ces malades doivent avoir la liberté et le droit de partir dans la dignité, entourés de ceux qu'ils aiment, sans avoir à se placer eux-mêmes, leur famille et les équipes soignantes dans l'illégalité. Aussi, **nous proposerons, comme cela existe dans plusieurs pays européens, que toute personne majeure, en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable, infligeant une souffrance physique ou psychique qui ne peut être apaisée et qu'elle juge insupportable, puisse demander à bénéficier d'une assistance médicalisée pour mourir dans la dignité. Ce droit devra s'appliquer dans un cadre très strict et protecteur sous le contrôle d'un collège de médecins. Nous proposerons d'inscrire ce droit dans la loi.**

B. Face au risque de dépendance, l'autonomie par la solidarité

L'irruption du 4^{ème} âge et de la perte d'autonomie au cœur des enjeux de société de la décennie à venir illustre l'apparition d'un nouvel âge de la vie et de nouveaux besoins sociaux. En réaffirmant fortement le principe fondateur de la protection sociale selon lequel chacun contribue en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins, le Parti socialiste souhaite porter une vision dynamique et conquérante de la protection sociale qui reconnaisse **un droit universel à compensation de la perte d'autonomie.**

Les Français vivent plus longtemps et vivent plus longtemps en bonne santé. Malgré cette évolution favorable, le nombre de personnes âgées connaissant à des degrés divers une perte d'autonomie est appelé à croître : il existe dès aujourd'hui plus d'un million de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), et leur nombre va augmenter d'ici 2050.

Pour les socialistes, la prise en charge de la perte d'autonomie ne doit pas incomber à chaque individu ou à sa famille : c'est à la société de l'assurer de manière solidaire, en reconnaissant le droit à la compensation de la perte de l'autonomie tout au long de la vie.

Les situations de handicap et de perte d'autonomie génèrent des contraintes multiples qui exigent une réponse personnalisée. Il s'agit donc de reconnaître les situations et non de faire entrer les personnes dans des

catégories prédéfinies et normées. **Il faut aller vers une homogénéisation des multiples systèmes actuels (invalidité, PCH, APA) dont la complexité génère de l'iniquité et de nombreux obstacles en cas de fragilité. La levée de la barrière d'âge à 60 ans doit devenir effective avec une prise en charge selon la situation personnelle et non selon des critères administratifs arbitraires.** En effet chaque situation est particulière et concerne des aspects multiples de la vie quotidienne. Cela suppose des réponses personnalisées et l'élaboration avec la personne de parcours de vie adaptés et adaptables. Les Maisons Départementales du Handicap (MDPH) ont marqué un progrès par une meilleure coordination des acteurs et la participation des associations. Il faut poursuivre dans ce sens par la création d'un véritable service public pour l'autonomie, des Maisons départementales de l'autonomie, où chacun pourrait trouver informations, accès aux droits ordinaires et spécifiques, réponses en termes d'accompagnement à domicile, d'accès à des logements partagés ou d'entrée en Etablissements pour Personnes Agées Dépendantes, construire son parcours de vie.

L'Etat doit jouer pleinement son rôle de garant de la solidarité nationale. Ce n'est pas le cas aujourd'hui puisque les départements financent une part toujours croissante de la dépendance, ce qui aboutit au creusement des inégalités territoriales pourtant déjà très fortes. La part financière restant à la charge de la personne à domicile comme en établissement peut conduire à l'aggravation des situations. La création de l'APA en 2001 a représenté un progrès décisif mais elle ne permet pas de financer les services nécessaires aux personnes rencontrant des incapacités importantes et la prise en charge de la perte d'autonomie reste majoritairement assurée par les aidants familiaux. Les allocations individuelles de solidarité (RSA - socle, APA, PCH) gérées par les conseils généraux, ne constituent pas des transferts de compétences au sens strict du terme puisque le contenu, les bénéficiaires, le taux des allocations sont intégralement déterminés par la loi au niveau national. Les socialistes défendent le principe républicain d'égalité des citoyens devant les droits sociaux. En confirmant le caractère universel de ces trois allocations et en proposant leur financement intégral par l'Etat, nous respectons aussi de l'esprit de la décentralisation et stoppons le processus d'étouffement financier des collectivités et singulièrement des départements.

C'est pourquoi le service public de l'autonomie doit s'accompagner de la garantie, à tout âge de la vie, d'un panier de soins et de services conséquents. Ce **nouveau droit universel à la compensation de la perte d'autonomie** doit tenir compte des situations, des désirs de chacun et intégrer le rôle des aidants familiaux. Le Parti socialiste s'oppose à un financement reposant sur un dispositif d'assurances privées qui aboutirait inévitablement à une prise en charge très inégalitaire. Les assurances privées ne peuvent se concevoir qu'en complément optionnel d'un socle de base, accessible à tous et financé par la solidarité nationale. Le Parti socialiste s'oppose à tout mécanisme de reprise sur succession qui individualise la démarche de protection. Par contre le rétablissement **d'un droit de succession sur les patrimoines les plus élevés** permettrait de mobiliser les biens individuels dans le cadre de la solidarité nationale. De même par la mise en place de la fusion de la CSG et de l'IR, l'alignement consécutif des taux d'imposition de l'ensemble des retraités, notamment des plus aisés, permettrait de combler en grande partie la recherche de ressources complémentaires.

C. L'eau et l'énergie, nouveaux biens publics

Il est aujourd'hui essentiel de se doter d'une véritable stratégie vis-à-vis des biens publics, indispensables à la vie et à la protection de la planète. Ceci passe par deux orientations prioritaires permettant de réduire les inégalités et de conjuguer le social et l'écologique.

1. Favoriser la maîtrise citoyenne du service public de l'eau

Loin de la « concurrence libre et non faussée », le paysage de la distribution de l'eau est aujourd'hui marqué par une situation de très grande concentration, voire d'oligopole entre trois grands groupes privés qui se partagent 80% des marchés, tandis que les municipalités délégataires n'ont souvent pas les compétences pour contrôler efficacement la qualité et la juste tarification de la prestation fournie. Cette situation a entraîné des prix élevés, l'opacité de la rémunération de l'entreprise privée délégataire (qui facture souvent des frais de siège incontrôlables), des disparités énormes d'une région ou d'une ville à l'autre, une qualité de l'eau bien souvent insatisfaisante au regard des pollutions et de l'insuffisance des investissements dans l'assainissement, sans parler des risques de corruption.

Face à cette gabegie, nous voulons faire voter une grande loi cadre sur le service public de l'eau, qui fixe les grands principes en terme de tarifs, d'accès, de service minimum et de qualité de l'eau et qui donne aux collectivités locales la totale maîtrise de l'ensemble de la chaîne, de la protection des champs captants, à la distribution en passant par la production. Les collectivités doivent avoir vraiment le choix entre la régie et la délégation de service public, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Cette loi soutiendra les collectivités qui s'engagent dans la voie du retour en régie publique. Des exemples réussis de re-

municipalisation existent comme à Paris, mais cette solution est parfois difficile à pratiquer en l'absence d'une masse critique suffisante, nécessaire pour se doter des compétences qu'implique la gestion d'un tel service et pour réduire les coûts. La solution de la régie intercommunale ou départementale doit être rendue possible et encouragée pour remédier à cette difficulté. La fourniture par les services déconcentrés de l'Etat d'une assistance technique aux collectivités (notamment pour la dénonciation de contrats de délégation léonins) doit faciliter la réappropriation par les collectivités publiques qui le veulent du bien vital entre tous qu'est l'eau, et permettre la modernisation nos méthodes de travail en développant l'expertise de la puissance publique. Elle sera ainsi mieux à même de contrôler l'action des entreprises dans les cas de délégations de service public.

L'eau est un bien vital dont nul ne doit être privé pour des raisons financières et dont l'utilisation doit être économe : l'instauration d'un prix très bas pour cinquante litres par jour par personne et de tarifs progressifs, en fonction de la consommation, permettra à la fois un accès de tous à la consommation minimale nécessaire à tout être humain et une dissuasion des consommations déraisonnables.

Enfin, l'Etat – via les agences de l'eau – doit également accroître son soutien financier à l'effort des collectivités locales en matière d'assainissement, afin de se mettre en conformité avec la réglementation européenne, la France étant aujourd'hui menacée de pénalités financières par Bruxelles. Il est de la responsabilité de la puissance publique de mobiliser toutes les ressources pour permettre un bon état écologique des eaux et des rivières. Il est également de la responsabilité de la puissance publique d'édicter un cadre juridique permettant une réappropriation de la gestion par les citoyens et les usagers dont les intérêts sont divers, par exemple en s'inspirant du cadre législatif en vigueur du statut des sociétés coopératives d'intérêt collectif - SCIC.

2. Faire face à la précarité énergétique

Répondre aux besoins énergétiques des citoyens commande en premier lieu de combattre une précarité énergétique croissante : faiblesse des revenus et mauvaise qualité thermique des logements occupés se combinent, si bien que de plus en plus de familles éprouvent des difficultés pour se chauffer et que 3,4 millions de ménages y consacrent plus de 10% de leurs revenus.

La clé d'une politique énergétique passe par la réalisation de plusieurs objectifs essentiels. Tout d'abord, l'efficacité énergétique doit être au cœur du raisonnement. Les économies d'énergie peuvent en effet être réalisées dès maintenant, et constituent un gisement d'emplois qualifiés et non délocalisables.

Nous mettrons les moyens nécessaires pour permettre d'assurer effectivement les engagements du Grenelle pour l'habitat et en particulier « réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 38% d'ici à 2020 ». Dès 2012, 70 000 logements sociaux HLM, parmi les moins performants thermiquement seront portés à une consommation maximale de 150 kW hep/m²/an, en favorisant le recours accru aux énergies renouvelables.

Par ailleurs, la sécurité énergétique passe par un bouquet énergétique durable, favorisant l'essor des filières d'énergies renouvelables, en donnant de la visibilité aux industriels. Enfin, d'autres chemins permettent de défendre l'accès à l'énergie. La production par les particuliers est aujourd'hui marginale. L'émergence d'un nouveau modèle de société ne sera cependant permise que par la multiplication régulée de points de production locaux et durables.

L'ADEME doit voir ses moyens (organisation, formation, capacités) renforcés afin de développer le maillage des espaces infos/énergie et d'accompagner davantage les investissements des particuliers pour maîtriser leurs dépenses énergétiques. Parallèlement, le Conseil en Energie Partagé (CEP), service de l'ADEME proposé aux collectivités afin de les aider à disposer d'une compétence locale « énergie » (appui technique et accompagnement financier au cours des trois premières années de fonctionnement), doit continuer à se développer.

Alors que l'ouverture à la concurrence et le renoncement par le gouvernement au pilotage politique des tarifs ont conduit à une forte hausse des prix de l'électricité et du gaz, et que la droite a programmé la disparition des tarifs réglementés, **nous nous engageons à construire une nouvelle logique de tarifs/prix de l'électricité et du gaz en fonction de l'usage. Nous étudierons une nouvelle tarification intégrant les consommations correspondant aux besoins de base de celles relevant des besoins de confort.**

Permettre l'émergence d'un service de l'énergie moderne et durable, permettant de répondre au mieux aux besoins de la population, nécessitera de revenir sur les choix de la droite : la crise

énergétique et écologique rend inepte le désarmement de la puissance publique en ce domaine. Afin d'assurer la sécurité d'approvisionnement du pays, l'accès de tous à une énergie à prix modéré, un investissement massif dans les énergies propres, **il nous faut un pôle public des gestionnaires de réseaux de transport d'énergie, reposant sur deux piliers** : un premier pilier électro-gazier constitué à partir d'un rapprochement entre EDF et AREVA, fleuron industriel stratégique qu'il serait irresponsable de brader au privé, et de Gaz de France – Suez, et un second fondé sur Total, dont les profits doivent bénéficier au développement de l'emploi en France et à la transition écologique.

Enfin, l'ambition que nous affirmons imposera de porter le combat sur le front européen. Un bien de première nécessité, non stockable et stratégique au plan économique et pour la vie des ménages ne peut être livré aux seules règles de la concurrence. Il n'y aura pas d'autre choix pour la gauche que de revenir sur le processus de libéralisation, d'engager le contrôle démocratique et l'europeanisation des choix politiques dans ce domaine.

Conclusion

« La jeunesse est impatiente et sévère dans ses jugements (...) Ce n'est pas moi qui vous en blâmerais, vous les jeunes, car vous avez de fortes raisons d'être inquiets, d'être critiques. Je n'ignore pas ces raisons. (...) On dit souvent selon une formule un peu banale, mais vraie, que vous êtes le sang nouveau qui peut revivifier la nation. Si, demain, les responsabilités doivent vous incomber, il n'est pas trop tôt pour en assumer d'ores et déjà une part, et plus importante que vous ne croyez - mais il faut le faire très vite. »

Pierre Mendès France s'adressait ainsi à la jeunesse. L'invitation reste brûlante d'actualité.

La leçon du long mouvement social que connaît la France depuis juin 2010, c'est que les Français, la jeunesse en tête, entendent tirer toutes les leçons de la crise. C'est une très bonne nouvelle pour la démocratie, pour la gauche et pour la France

La crise économique et financière offre, en effet, l'occasion de négocier les termes d'un nouveau contrat social. Pourtant, ce sont aujourd'hui les agences de notation, les marchés et les forces politiques libérales qui fixent les termes du nouveau contrat social en Europe. Sauf que celui-ci n'a rien d'un contrat puisqu'il n'est nullement négocié mais imposé. En réponse à la crise, les politiques d'austérité sont mises en œuvre partout telle une double peine qui s'abat sur les salariés, les retraités, les actifs ou inactifs des pays européens en particulier.

Le réquisitoire est sans appel. Le financement des mécanismes de solidarité, l'Etat providence, les salaires, le poids du service public, l'arsenal des protections sociales constituent les principaux freins à l'amélioration de la compétitivité de l'économie européenne dans un environnement mondial fortement concurrentiel. C'est ainsi au nom d'une science économique prétendument infaillible que les Etats sont sommés d'appliquer un remède identique que le médecin administre au nom de... « *la vérité* ». Car c'est désormais « *la vérité* » qui commande de dire qu'il faut reculer l'âge légal de départ à la retraite partout en Europe, « *la vérité* » toujours qui impose d'admettre qu'il faut baisser les salaires et qu'on ne pourra pas s'offrir plus longtemps un modèle social si coûteux. « *La vérité* » est assénée telle une injonction scientiste destinée à soumettre toute volonté démocratique et populaire.

C'est au nom de cette « *vérité* » que Nicolas Sarkozy et François Fillon ont justifié leur réforme du système de retraite. Cet argument a l'immense avantage d'inscrire le projet gouvernemental dans le sens de l'histoire, sans qu'on puisse lui attribuer une motivation idéologique, la volonté d'imposer un système de valeurs ou plus prosaïquement de défendre les intérêts d'une minorité. La négociation sociale est donc logiquement apparue superflue car « *ce qui est vrai* » ne se négocie naturellement pas.

La démocratie française a été asphyxiée. La démocratie parlementaire n'a jamais été aussi maltraitée par le pouvoir exécutif comme en témoigne la brutalité par laquelle l'Elysée a décidé de faire voter son projet de réforme des retraites. Cette attitude n'a pas été réservée à la seule opposition démocratique : elle caractérise la nature même des relations de ce pouvoir avec les partenaires sociaux. Jamais la démocratie sociale n'a été autant méprisée.

La droite a ainsi voulu soustraire à un examen critique et politique les objectifs idéologiques – économiques et sociaux – qu'elle poursuivait, et a cru précipiter les Français dans ce que Nietzsche nommait l'aberrante « *volonté d'hibernation* » des hommes. On supporte d'abord l'insupportable et finalement on se résout à ne pas changer les choses et à s'offrir à la fatalité.

Les Français s'y sont refusés. La « *guerre de tous contre tous*³ » n'aura pas lieu. Le mouvement social et la gauche mobilisée écrivent d'ores et déjà les lignes d'un projet politique pour la jeunesse et pour l'avenir.

Dans le domaine du travail, c'est au droit qu'il incombe d'élargir et de restreindre le jeu du libre échange selon qu'il sert à « *fertiliser le travail des hommes et à les arracher à la misère ou au contraire à se priver de travail et à les plonger dans la misère*⁴ ».

Dans le domaine des biens publics, c'est aux préférences collectives des peuples qu'il incombe de délimiter la frontière qui sépare les activités humaines marchandes et non-marchandes, lucratives et non-lucratives. Il incombe à la démocratie, et non aux lois du marché, de dire ce qui se vend et s'achète et *a contrario* ce qui ne peut ni se vendre ni s'acheter, ce dont la valeur n'a tout simplement pas de prix.

³ « *bellum omnium contra omnes* » Thomas Hobbes, « le LEVIATHAN » 1651

⁴ Alain Supiot, « L'esprit de Philadelphie », Seuil 2010

Dans le domaine de l'éducation et de la santé, il incombe au peuple souverain de fixer lui-même le champ des garanties collectives et universelles et le financement des missions de service public.

Dans le domaine des solidarités, des transferts sociaux et des politiques de redistribution, il incombe au pouvoir politique qui tire sa légitimité du suffrage universel et aux acteurs de la démocratie sociale de négocier les termes du contrat social.

Nous, socialistes, croyons à la société mobilisée. Le champ de la démocratie sociale ne se limite pas aux partenaires sociaux traditionnels qui participent aux rendez vous institutionnels de la négociation collective. Se joignent à eux ce que Pierre Rosanvallon nomme le « *monde social diffus* », un univers qui rassemble individus et associations qui s'impliquent dans des revendications ou mobilisations globales ou locales.

Cette légitimité de la démocratie sociale ne s'érige à nos yeux en rien contre la légitimité issue du suffrage universel. Nous souhaitons au contraire coaliser cette dynamique propre à la démocratie sociale et la légitimité des forces politiques, qui seront choisies par le suffrage universel en 2012, à réformer et légiférer en faveur d'un nouveau périmètre de solidarités et de garanties collectives.

Les socialistes ne pensent pas que l'indicateur d'une bonne gouvernance soit le silence des syndicats. Nous voulons nous appuyer sur la mobilisation du mouvement social avant, pendant et après les élections présidentielle et législative de 2012. Nous voulons intensifier la négociation sociale, qu'elle relève d'un cadre tripartite impliquant le gouvernement, ou d'un cadre bilatéral conventionnel entre représentants des chefs d'entreprise et représentants des salariés. Nous voulons aussi renforcer le rôle des acteurs associatifs et citoyens dans l'élaboration des décisions qui les concernent.

Sans conteste, vouloir l'égalité réelle contrarie les orientations défendues par les promoteurs de la libéralisation de l'économie européenne et du démantèlement des systèmes de protection sociale. L'arrivée de la gauche au pouvoir en France devra permettre de modifier le rapport de force politique en Europe et posera les bases de nouvelles négociations avec nos partenaires. La crédibilité des socialistes à l'égard des classes populaires et moyennes dépendra de leur capacité à modifier le champ des contraintes qui pèsent sur l'action politique.

Nous appelons à ouvrir des espaces de négociation collective dans tous les domaines qui appellent la modernisation du contrat social, du pacte éducatif et du contrat républicain. Mieux vaut saturer l'espace public de revendications sociales et démocratiques que de censurer l'aspiration à l'égalité et à la justice du peuple et de ses organisations représentatives.

La démocratie française a besoin d'oxygène. C'est par la relance de la démocratie sociale et citoyenne que nous redonnerons aux citoyens et aux salariés les moyens de maîtriser collectivement leur avenir. C'est ainsi que nous donnerons à la jeunesse l'occasion d'être l'architecte de la société dans laquelle elle veut vivre. C'est la voie qui nous permettra de franchir les étapes décisives vers le progrès et l'égalité.

Depuis l'élection de Nicolas Sarkozy, il n'est plus une semaine sans déclaration de guerre. Les Français se voient enrôlés un jour, un autre stigmatisés selon les catégories sociales auxquelles ils appartiennent ou selon les priorités du moment de la communication gouvernementale. Cette méthode de gouvernement qui s'appuie sur l'atomisation du corps social pour installer un ordre injuste a épuisé la France et les Français. Nous voulons lever une espérance. Nous croyons qu'il existe un lien qui réunit tous les Français entre eux qu'ils soient actifs ou inactifs, jeunes ou retraités, salariés du public ou du privé, patrons de PME ou ouvriers, blancs ou noirs, hommes ou femmes ; ce lien est un noyau de valeurs au coeur duquel brille l'aspiration à l'égalité et à la justice sociale. La France a besoin d'être pacifiée. Nous réconcilierons la France par la justice, la redresserons par le progrès et lui restituerons son rang dans le monde et aux yeux des Français eux-mêmes par la recherche vertueuse de l'égalité entre tous les citoyens.